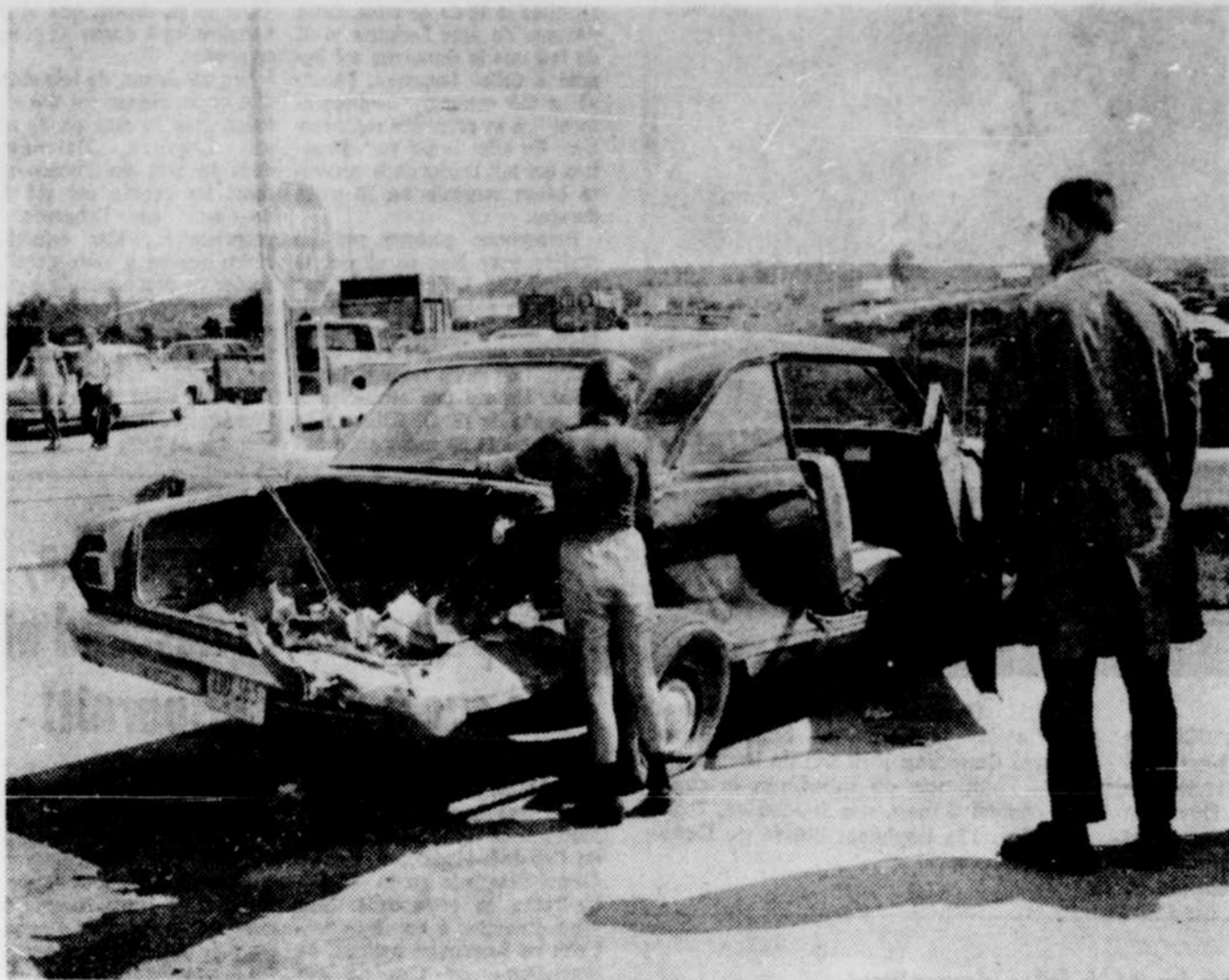


Aujourd'hui, enduité avec périodes nuageuses et frais. Vents de l'ouest de 10 milles et rafales devenant légers durant la nuit. Minimum durant la nuit et maximum au cours de la journée de 17. Aperçu pour mercredi, périodes nuageuses et risques d'orages et températures plus chaudes.

Le meilleur bois 374 6221 Le meilleur service



(Photo LeRo)

Collision entre une auto et un lourd camion

DES AMERICAINS VENANT DE L'ÉTAT de l'Ohio ont été blessés et transportés à l'hôpital Sacré-Coeur de Plessisville à la suite d'un accident survenu à l'intersection de la route 5 et de la route 49 à Plessisville, vers 13h. 15

hier. L'automobile des Américains, que l'on aperçoit ici sur la photo, est venue en collision avec un lourd camion transportant du gravier.



(Photo: LeRo)

L'auto du jeune militaire tué à Arthabaska

DENIS GOUDREAU, 25 ANS, un jeune militaire cantonné à Valcartier, a perdu tragiquement la vie alors qu'il était de passage à Arthabaska, samedi soir vers 19h. 30. Le jeune homme est décédé à son entrée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Un compagnon, qui prenait place dans la

même automobile que la victime, Normand Bergeron, repose dans un état satisfaisant à l'hôpital d'Arthabaska. Sur la photo, l'état lamentable de la Cougar après qu'elle eut donné contre un poteau.

Plus de 81,000 présences

Saison exceptionnelle aux terrains de jeux

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le service des loisirs de Victoriaville vient de connaître une autre saison exceptionnelle dans l'organisation des parcs et terrains de jeux. Cette année, le thème était "Loisirs en orbite" et l'on sait qu'au cours de ce même été, l'humanité a été témoin du plus grand exploit spatial des dernières années.

Afin de placer les jeunes dans cette ambiance spatiale, on avait créé le service aéronautique des loisirs inter-planétaires de Victoriaville (SALIV) et

chaque semaine un thème se rapportant aux voyages de l'espace et le cosmos était proposé.

Cependant, comme toute bonne chose a une fin, cette grande randonnée cosmique des jeunes des parcs et terrains de jeux est maintenant terminée.

Cette saison fut couronnée d'un succès immense si l'on pense qu'on a compté plus de 81,712 présences aux différentes activités, ce qui représente une augmentation de plus de 6,000 sur l'an dernier.

Natation

Au premier plan dans les différentes activités, les piscines, avec tout le programme de natation d'ailleurs pas terminé, viennent en tête avec plus de 41,562 présences. Les trois piscines étaient sous la juridiction de Mlle Christiane Roux, qui a accompli un travail formidable autant au niveau de la coordination que de l'organisation des cours aux différentes piscines municipales.

Astro-parcs

Dans les astro-parcs durant cet été, on a enregistré plus de 14,037 présences. Chaque parc portait le nom d'une planète: Mars au parc des Forges était

sous la direction d'Armand Mercier, Vénus au parc de la Joie sous la direction de Mlle Renée Bergeron, Jupiter au parc Bois-Francis sous la direction de M. Alain Desharnais, Mercure au parc Marguerite-Bourgeois sous la direction de Mlle Céline Lévesque et Saturne au parc de l'Amitié sous la direction de M. François Lévesque. Le programme des astro-parcs était sous la responsabilité de Jean-Claude Bisson, qui a fait un travail de premier ordre. Sous la responsabilité de ces mêmes personnes, les jeunes ont pu bénéficier d'activités spéciales qui avaient lieu à Terres des Jeunes, au Collège, au cinéma, etc. Ces activités spéciales ont recueilli plus de 19,100 présences.

Les spécialistes

De leur côté, les spécialistes ont continué à recevoir la faveur des jeunes qui, même durant la période chaude, aiment bien recevoir un peu de connaissance surtout si cela est injecté sous forme de loisir. Les activités des spécialistes ont compté 13,766 présences. Les activités culturelles, dirigées par Bertrand Blanchette, ont intéressé 7,712 personnes et les activités sportives du responsable Réjean Pauzé ont noté 6,054 présences.

Cette année, le service des loisirs avait apporté une nouvelle activité qui s'est avérée un succès complet. En effet à chaque semaine le policier éducateur Jean Dion visitait les jeunes sur les terrains de jeux et on a ainsi relevé, 1,627 présences.

Ados

La plus grande amélioration aux activités de la SALIV aura certes été le rendement du club ados et galaxies, sous la direction de Michel Bolduc, avec plus de 5,300 présences.

En somme, la saison des terrains de jeux a été formidable et les dirigeants du service des loisirs, MM. René Gauthier et Jean Roux, désirent exprimer leur satisfaction à tout le personnel de la SALIV pour leur magnifique travail et ils espèrent que tous les parents sont satisfaits. La participation des jeunes et des adultes dans les parcs est été prouvé encore une fois la valeur de ces investissements, qui sont une source de bien-être et de joie de vivre pour tous ceux qui en profitent.

Au club Lions de Warwick

Organisation de la soirée de remise de la charte

WARWICK (R.L.) — Le club des Lions de Warwick vient de tenir une très importante réunion concernant l'organisation de la soirée de remise de sa charte, le 13 septembre prochain, à la salle de l'école Ste-Jeanne-d'Arc. A cette occasion, il a été décidé que les membres de ce club se réuniraient à tous les mardis d'ici la remise de la charte.

A la réunion de cette semaine, le club a eu la visite du Lion international René Mathieu, du président actuel des Lions de Victoriaville, M. Jacques Côté, et du président qui était en fonction à la fondation du club de Warwick, M. Ben Mathieu, du secrétaire Lucien Lesage et quelques autres membres du club de Victoriaville, club parrain du nouveau club de Warwick.

Le lion Roland Boucher, président de la soirée de la remise de charte, donna rapport du travail accompli depuis la réunion du 12 août. Il rappela à chaque membre que le responsable du programme, le lion François Boulanger, devait terminer son travail le 22 août. Il a été aussi question du banquet du 13 septembre et on a chargé le lion Roland Boucher de terminer les dernières ententes.

M. Michel Marcotte a de son côté été nommé officiellement secrétaire du club Lions de Warwick. Il a également été suggéré que la ville de Warwick reçoive les hauts dignitaires à un cocktail à l'occasion de la remise de charte. La prochaine réunion a lieu ce soir à la salle du conseil, mardi le 26 août.

Tournoi annuel de golf de l'Association de la construction

VICTORIANVILLE (R.L.) — L'Association de la construction du centre du Québec lance une invitation à tous ses membres et également aux constructeurs du diocèse de Nicolet afin de participer au troisième tournoi annuel de golf, qui se disputera sur le terrain du club de golf de Drummondville, vendredi, le 5 septembre prochain.

Le champion des deux dernières années, M. Jean-Guy Spénard, défendra son titre en tentant de l'emporter une troisième fois consécutive. En effet, M. Spénard a gagné en 1967 à Drummondville et il a répété son exploit l'an dernier au club de golf de Victoriaville.

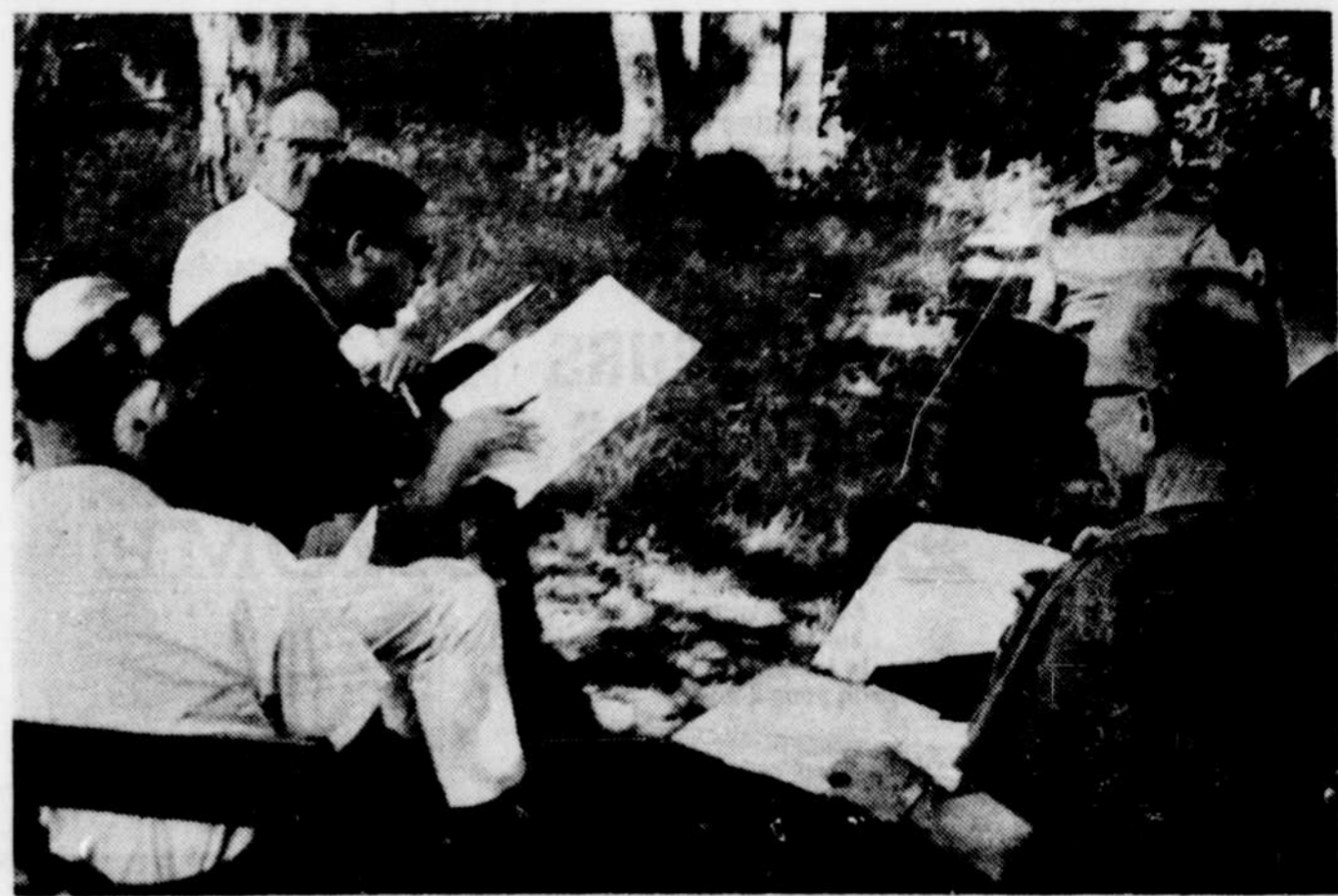
On peut s'inscrire le plus tôt possible en communiquant avec l'un des directeurs de l'Association pour se procurer un billet qui donnera droit de jouer dans cette compétition. On sait qu'un buffet froid sera servi aux alentours de 19 heures et

qu'une soirée de danse terminera la journée.

A Drummondville, on peut s'adresser à MM. Benoit Courchesne, Yvon Deshaies, René Jean, Roland Voyer ou Rosaire Thibault pour obtenir un billet. A Victoriaville, on peut communiquer avec MM. Raymond Gagné, Robert Provencher, Alphonse Houle ou Jean-Paul Binette.

Plusieurs prix seront distribués aux meilleurs golfeurs de la journée et aussi aux femmes qui se seront signalées lors du concours de putting organisé spécialement à leur intention.

Les membres de l'Association sont également priés de prendre note qu'une assemblée régulière aura lieu mercredi le 27 août prochain, au motel les 4 Saisons à Bon-Consil. La réunion débutera à 20 heures et sera sous la présidence de M. Raymond Gagné.



(Photo: LeRo)

LES DIRIGEANTS NATIONAUX DU MOUVEMENT DES CHRÉTIENS d'aujourd'hui se sont rencontrés, dimanche à Nicolet, afin de discuter du programme d'action de la

prochaine année d'activités. Sur la photo, quelques-uns des participants, soit MM. Lévesque, Savard, Loiseleur, Cousineau et Patvin.

Lancement d'un programme précis par le mouvement des Chrétiens d'aujourd'hui

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les principaux dirigeants nationaux du mouvement des Chrétiens d'aujourd'hui (MCA) se sont réunis à Nicolet, dimanche, pour procéder au lancement de leur programme pour l'année 1969-70.

Les principaux sujets de ce programme sont les suivants:

- 1- La dislocation de la famille,
- 2- La réforme scolaire,
- 3- L'organisation des loisirs,
- 4- L'influence croissante des pouvoirs publics,
- 5- L'insécurité des travailleurs,
- 6- La généralisation du crédit,
- 7- L'abandon de la pratique religieuse,
- 8- La solidarité internationale.

Les dirigeants nationaux projettent aussi pour l'automne un recensement assez poussé des membres pour bien évaluer la force de pression de leur mouvement et le degré de dynamisme qu'on peut y rencontrer.

Étaient présents à cette importante réunion, M. Gaston Savard, de Sherbrooke, président national, MM. Albert Lévesque, Clément Loiseleur, Rémi Potvin s.j., Jean-Louis Dorais de Montréal, Rodrigue Duguay de Nicolet, Lucien Cousineau de St-Hyacinthe et Emile Vandal de Québec.

L'assemblée de la Fédération des Fermières aura lieu à Princeville

Franc... Parler

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le club de ballon sur glace Raul Saucier de Victoriaville organise un tournoi de golf à normale 3, samedi le 6 septembre prochain, au club de golf Artavic, sur la route 5 près de la plage Beauchesne. A cette compétition, il y aura deux classes pour les hommes et une classe pour les femmes. \$200 en bourses et trophées seront partagés parmi les vainqueurs. Le premier départ se fera à 9 heures le matin.

Le peintre qui expose des toiles à la mezzanine de la Casse populaire de Victoriaville est Arthur Pâpin et non Albert Pâpin.

Le vernissage de cette exposition, M. René Bayeur du ministère des Affaires culturelles, a parlé d'un nouveau service du ministère qui s'efforcera de mettre en évidence nos artistes et leurs œuvres. M. Bayeur a également rendu hommage aux caisses populaires Desjardins qui, au Québec, apportent une grande contribution à la diffusion de l'art.

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Un voyage de vacances, l'exposition annuelle, la participation à l'Assemblée de la Fédération sont les trois activités déjà mises à l'honneur durant le mois d'août chez les Fermières de Princeville. La région de T-Rivières était le lieu choisi cette année pour le voyage; les membres qui ont pris part à ce voyage ont assisté à la messe au sanctuaire marial du Cap-de-la-Madeleine, fait une visite à l'exposition de Trois-Rivières, et passé la soirée au théâtre d'été "Les marguerites".

Sur les 130 membres qui font partie du cercle des Fermières de Princeville, une vingtaine ont présenté quelque 200 articles à l'exposition organisée localement. Tricot, couture, tissage, arts culinaires, légumes et fleurs ont été mis en étalage à cette occasion. Les comptoirs de tissage et des arts culinaires ont particulièrement retenu l'attention de ceux qui ont visité cette exposition.

De sincères félicitations ont été adressées aux vaillantes travailleuses qui ont contribué au succès de cette exposition de 1969 chez les Fermières de Princeville. Des spécialistes ont fait la critique, sur les présentations et les prix ont été distribués le dernier soir où le centre paroissial était ouvert pour les visites.

Assemblée de la Fédération — Une délégation de Princeville s'est jointe à celles des autres cercles de Fermières du comté d'Arthabaska pour assister à l'assemblée annuelle de la Fédération No 6 des cercles de Fermières du Québec. Cette assemblée se complétait par une exposition et a eu lieu à Stratford, comté de Wolfe.

En 1970, cette manifestation aura lieu à Princeville; on profitera de l'occasion pour souligner de façon particulière, le 50ème anniversaire de fondation du cercle Local. Du travail est déjà en cours sous la direction de la présidente actuelle, Mme Hervé Bedard, et de son équipe en vue de ce jubilé d'or des Fermières de Princeville l'an prochain.

Le hold-up à la Caisse populaire Sainte-Marguerite

Les quatre présumés cagouleurs subiront leur enquête préliminaire le 2 septembre

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — L'enquête préliminaire en rapport avec le vol à main armée commis à la Caisse populaire Ste-Marguerite, le 15 août, a été reportée à la semaine prochaine, soit mardi le 2 septembre. La poursuite a expliqué hier, que les expertises d'empreintes digitales ne sont pas terminées à Montréal et que des rapports en balistique n'ont pas encore été reçus. Deux items, a précisé Me Pierre Houde, qui sont d'une importance capitale pour la Couronne. Aussi le juge Maurice Langlois a-t-il accepté de retarder les procédures d'une semaine.

Me Steven Goldenberg de Montréal a tenté d'obtenir un cautionnement pour son client, André Durocher, l'un des présumés voleurs, originaire lui aussi de la Métropole. Son confrère trifluvien, Me Henri Biron a fait de même pour Raymond Ayoite de Trois-Rivières. Aux deux requêtes de cautionnement, le juge Langlois a répondu: "Adressez-vous à un magistrat de la Cour Supérieure!"

Lundi dernier, 17 août, le juge

Leon Girard avait lui aussi refusé toute liberté conditionnelle, sauf dans le cas de Jeannine Beauchesne, une Trifluvienne accusée de complicité pour ce vol, qui a pu recouvrer sa liberté en attendant l'enquête, moyennant un dépôt de \$1,000. Il est maintenant assuré que les deux septembre, mardi prochain, tous les membres du quatuor de cagouleurs à qui on reproche le vol, subiront leur examen volontaire.

Ceux-ci sont: Gerard Boutin, Jean-Paul Lauzière et André Durocher de Montréal. De notre ville, on retrouve Raymond Ayoite, accusé du vol même et Jeannine Beauchesne, celle à qui on reproche sa participation. Elle aurait tenté de dissimuler les armes, vêtements et cagoules après le méfait.



(Photo Des Forces Canadiennes) — L'ENTRETIEN DES VEHICULES, ICI, un transport de troupes blindé, est essentiel au bon fonctionnement des exercices en campagne. Le caporal Julien Fluet, un instructeur de la régulière, appartenant au 12e Régiment Blindé du Canada, vérifie certaines pièces de son véhicule. A ses côtés, le capitaine Roger Sauvé (Royal Canadian Hussars) de Lachine, et dans l'habitacle du chauffeur, le caporal Marcel Gilbert, rue St-Jacques, Trois-Rivières, 12e Régiment Blindé du Canada, Réserve.

Deuxième sentence suspendue à un jeune homme de la rive sud

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Un jeune homme de St-Wenceslas a bénéficié d'une deuxième sentence suspendue en Cour des Sessions de la Paix, même si la première l'engageait à garder la paix pour deux ans, lui a été signifiée le 12 de ce mois. Cette décision du juge Langlois vient du fait que le deuxième vol imputé à Gilles Laquerre, l'accusé, a été commis "antérieurement", à sa première comparution. En effet le vol par effraction qui fait l'objet de la présente cause remonte au 28 mars dernier.

Retournons quelque peu en arrière pour bien se situer: le 21 avril 1969, Laquerre vole cinq dollars de gazoline et comparait le 12 août pour bénéficier d'un premier sursis. Mais il avait commis un autre vol antérieurement. Un vol par effraction à l'épicerie de M. O. Bellevue de St-Samuel le 28 mars au cours de la nuit. Or on vient de le sommer de se présenter pour ce méfait, pour lequel il a aussi plaidé coupable, avec comme résultat qu'il peut bénéficier encore une fois, d'une suspension de sentence. Bref, il n'a pas enfreint la loi depuis que le juge Langlois lui a donné sa première chance.

Des emplettes, de très dispendieuses emplettes ont été effectuées dans la nuit du 28 mars par Laquerre. Malheureusement dans la nuit en l'absence du propriétaire. Par effraction! Notre homme a alors garni son panier de provisions de cigarettes, cigares (prévoyant un écran de fumée pour assurer sa fuite sans doute), de même que du chocolat et des "chips" (l'appétit vient en travaillant). Finalement, la note affichait un montant de \$145.

Un véhicule s'approche, une personne en descend et le sac à main disparaît!

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Il est une heure et trente du matin. Une gentille demoiselle du Cap-de-la-Madeleine, France Gagné d'ambule sur la rue Notre-Dame de cette ville. Elle vient d'assister à un office religieux au Sanctuaire national de Notre-Dame du Cap. A son bras, personne. Un sac à main tout simplement. Elle est seule. Survient une auto occupée par deux passagers. L'un d'eux descend, s'approche par derrière et hop! plus de sac à main!

La force constabulaire du Cap est diligente. Une heure et demie seulement après le vol les deux présumés coupables sont interceptés. Le premier, Louis Bournival, a immédiatement reconnu son forfait, hier, devant le juge Maurice Langlois. Ce dernier a préféré remettre le prononcé de la sentence au 8 septembre. Le contenu du sac à main, les \$25? On ne les a pas retrouvés, assure Me Pierre Houde, de la Couronne. "Je ne sais pas où ils sont passés, plaid le prévenu. L'avocat rappelle toutefois que lors de son arrestation le jeune homme était encore en possession d'un sac à main et d'une somme d'environ \$80 dans ses goussets.

"Si j'avais su qu'il était pour faire ça!" C'est l'autre. Il était deux. Marcel Morissette invoque le fait qu'il n'est pas descendu de voiture, qu'il avait averti son copain de ne rien faire de tel (le sac à main). "Je ne voulais pas" se rappelle l'accusé qui conduisait l'automobile.

"On ne vous reproche aucunement la balade en auto, lui souligne le juge Langlois. Vous êtes accusé de participation au vol, votre procès est fixé au 3 septembre pour la forme, je vous suggère de consulter un avocat auparavant..."

Maman n'oublie pas

avant la rentrée les enfants...

HE!

LES GARS

se faire demander à danser par une demoiselle, c'est toute une sensation.

• LES MARDIS.

O'Flammes

NOUVEAU LES MESSIEURS QUI REFUSERONT UNE DANSE A UNE DEMOISELLE DEVRONT LUI PAYER UNE CONSOMMATION

Le ministère de l'Éducation invité à faire davantage L'intégration des Ecoles de Métiers aux Régionales provoque un surplus de dépenses

TROIS-RIVIERES (M.R.B.) — La commission scolaire régionale de la Mauricie a fait une demande au ministre de l'Éducation afin que les normes budgétaires soient augmentées de façon substantielle à la suite de l'intégration des Ecoles de Métiers dans différentes Commissions scolaires. Cette intégration amène un surplus de dépenses qui ne sauraient être comblées sans un apport financier du ministère de l'Éducation.

La Commission scolaire régionale de la Mauricie n'est pas seule à être atteinte par ce remaniement dans la distribution des écoles, puisque plusieurs commissions scolaires ont également intégré les Ecoles de Métiers se trouvant dans leur zone respective.

Une lettre a donc été envoyée à la Fédération des Commissions scolaires Catholiques du Québec, à l'Association des Commissions scolaires du Diocèse de Trois-Rivières, ainsi qu'à toutes les commissions scolaires régionales touchées par cette intégration, de telle sorte qu'un appui global de toutes les commissions scolaires vienne faire pression auprès du ministre de l'Éducation.

Les commissions scolaires impliquées dans cette intégration font face à de plus grands besoins financiers car elles doivent payer les magasiniers affectés aux Ecoles de Métiers, ceux-ci étant rémunérés par le ministère de l'Éducation auparavant. Par exemple, la Commission scolaire régionale de la Mauricie doit envisager des dépenses de plusieurs milliers de dollars pour les quelque 20 magasiniers employés pour combler les postes dans les Ecoles de Métiers intégrées et dans les deux nouvelles polyvalentes.

Pour faire face à cette augmentation de son personnel, cette commission scolaire est affectée par le même budget d'opération qu'en 1968-69.

Vos enfants sont-ils prêts pour la rentrée des classes?

SI NON, VOYEZ NOTRE VASTE CHOIX DE MODELES POUR GARÇONS OU FILLES...

W. ST-ARNAUD INC.

400, Ste-Madeleine Cap 374-4071

FACE A LA CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE

A Nicolet Un bambin fait une chute mortelle d'un balcon

NICOLET (R.L.) — Un bambin de deux ans, François Boissonneault de Nicolet, a fait une chute mortelle hier après-midi lorsqu'il est tombé d'un balcon situé au second étage d'une maison de la rue Caron.

L'enfant a été immédiatement transporté à l'hôpital Christ-Roi par les ambulanciers de la maison J.N. Rousseau et Fils, de Nicolet. Le jeune Boissonneault devait succomber quelques minutes après son admission à l'hôpital.

Il était l'enfant de M. et Mme Claude Boissonneault, domiciliés sur la rue Caron, à Nicolet. L'identification de la petite victime a été faite par un membre de la famille après qui la Sûreté du Québec, détachement de Nicolet qui avait été demandée sur les lieux pour enquêter sur les circonstances entourant cette tragédie a remis le corps à la famille.

Le docteur Yvon Thibodeau, coroner du district, a été saisi de cette affaire et tout porte à croire qu'un cas de recherche sera institué en rapport avec ce tragique accident.

Nos meubles et appareils électriques sont toujours moins cher qu'ailleurs... Pour satisfaire notre clientèle il nous faut déplaier à la concurrence.

Venez admirer sur place nos étalages variés.

TÉLÉVISEURS et STÉRÉOS ELECTROHOME

Avec garantie d'un an sur toutes les pièces. De plus, la lampe-écran du T.V. couleur est garantie pour 2 ans.

SPEED QUEEN

LA LESSIVEUSE-SECHEUSE la plus recherchée à cause de sa GARANTIE À VIE sur la cuve en acier inoxydable.

Chez votre seul dépositaire

LE ROI DES BAS PRIX EN MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

LORANGER ELECTRIQUE Inc.

93 - 97, PLAZA FUSEY • CAP-DE-LA-MADELEINE • TÉL.: 375-8951 - 52

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'aff. \$ 1.50

laire complet

SPECIAL DU JOUR

STEAK DE JAMBON A L'ANANAS

"COCKTAIL LOUNGE"

ATMOSPHERE DE DÉTENTE

le Centurion

Place Hôtel de Ville

NOUS AVONS LES ARTICLES QU'IL VOUS FAUT POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

SACS EN CUIR

Vaste choix de modèles pour garçons et filles

A compter \$ 3.25 de

SERVIETTES

avec coins et poignées renforcés de métal - 12" x 16 1/2" x 6"

En cuir véritable.

PRIX VARIÉS

CAHIERS A ANNEAUX POUR LES RESUMES DE COURS

FEUILLES - INDEX DIVISÉES - DIFFÉRENTES

Grandes et petites à compter de

55¢

• Cahiers à l'encra
• Cahiers brouillon
• Crayons • Effaces
• Etuis à crayons
• Règles

LIBRAIRIE

NOUS AVONS LES ARTICLES QU'IL VOUS FAUT POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

P.V. Ayotte

LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

2e ÉTAGE ASCENSEUR LIVRAISON GRATUITE A TROIS-RIVIERES CAP ET BANLIEUE

1465, NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES 376-2538

\$25 d'amende pour s'être fait aller le "mâche-patates"

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Un citoyen du Cap-de-la-Madeleine s'est vu infliger une amende de \$25 par le juge Maurice Langlois, hier matin. La veille, dans la journée de dimanche, le jeune homme s'était fait aller le "mâche-patates" trop bruyamment à l'Orange.

On ne mène pas, direz-vous, les fruits et légumes dans la même assiette! Vous avez raison et c'est précisément ce qui a causé la perte monétaire subie en cour des Sessions par le prévenu. Il faut d'abord dire qu'il se trouvait dans le terrain de stationnement du restaurant l'Orange au Cap-de-la-Madeleine. Comme d'habitude, il y avait foule à cette oasis des fraises et chiens chauds.

Tres en verve, l'accusé s'est adressé à certains clients en jurant, vociférant, ou... en faisant du tapage dans un endroit public comme le mentionnait la plainte. On ne fait pas ça! Sur-tout à table même si celle-ci ne comporte que des chiens chauds (comme le tempérément du prévenu dimanche), et des patates "chromées" ou frites comme on les désigne.

DICTIONNAIRES DERNIÈRE ÉDITION

• Français
• Anglais
• Bilingue
• Larousse • Quillet
• Cassell's • Harrap's
• Webster's

A compter de

50¢

OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR JUSQU'À 9 h. 30 p.m.

Le conseil revient sur sa décision et rescinde la résolution

Les détectives Hubert et Dallaire réinstallés

par Bernard CHAMPOUX



M. Jean-Marie Hubert

TROIS-RIVIERES — Le lieutenant-détective Jean-Marie Hubert et le sergent-détective Paul Dallaire seront réinstallés dans leurs fonctions par le conseil de ville de Trois-Rivières.

Le conseiller Fernand Colbert a présenté, hier soir, un avis de motion dans le but de rescinder la résolution par laquelle les deux limiers étaient suspendus.

Pour l'instant, ces derniers ne peuvent réintégrer leur poste puisque la nouvelle résolution sera soumise aux voix, lors de la prochaine séance. Il s'agit d'une simple procédure, les conseillers semblant unanimes.

La mesure a été décidée après mûre réflexion par les conseillers qui ont même fait appel au directeur de la police, M. J. Amédée Delage afin de connaître sa réaction.

Celui-ci devait affirmer effectivement avoir eu un entretien téléphonique avec le gérant Roger Lord, lundi dernier, qui a discuté avec lui de la possibilité de suspendre les deux détectives en vertu du règlement no 5.

"Je n'ai pas eu l'esprit assez présent pour lui dire que

j'aurais mieux attendu la fin de l'enquête et j'ai cru que le gérant désirait la suspension des deux détectives", d'admettre M. Delage.

Le directeur de la police, en réponse au maire René Matteau, a reconnu que M. Lord ne lui avait pas forcé la main même s'il aurait préféré discuter d'une telle chose en personne.

"Je ne connais pas tellement les lois et c'est pourquoi ça m'a surpris de recevoir cet appel", a ajouté M. Delage en précisant qu'il avait toujours eu l'impression qu'il fallait attendre la fin de l'enquête.

Le début de l'affaire

Toute la discussion entourant cette affaire a débuté quand le conseiller Benoît Giguère a déclaré que la suspension des deux détectives était prématurée et que le conseil de ville n'avait pas le droit de se substituer à la Commission de Police.

Le conseiller Fernand Colbert était aussi mécontent de la tournure des événements surtout parce que le directeur Delage avait affirmé qu'il n'aurait jamais suspendu les deux limiers, si le gérant Lord ne lui avait pas téléphoné.

"On a pris une décision selon la recommandation du directeur de la police et je m'aperçois que l'on s'est trompé," a-t-il dit.

Le gérant est questionné

"Avez-vous dicté la lettre recommandant les suspensions de dire le conseiller Giguère? "Non", de répondre M. Roger Lord qui a continué: "Quand j'ai téléphoné au directeur de la police, je lui ai demandé si, à la lumière de ce qu'il avait attendu devant la Commission, il pouvait s'en remettre au règlement No 5 et recommander des suspensions".

"D'ailleurs, a-t-il dit, je n'avais pas besoin de M. Delage pour suspendre les deux détectives, car ce n'est pas mon habitude de passer par l'extérieur de l'hôtel de ville pour faire des recommandations".

M. Lord devait ajouter qu'il avait contacté le directeur de la police parce que celui-ci avait assisté à l'enquête et était en mesure de déterminer si certains membres de la Sûreté municipale étaient nettement impliqués.



M. Paul Dallaire

CHARBONNERIE ST LAURENT INC.
 Entièrement et périodes nuagieuses. Frais. Vents du nord-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 55 et 75, à La Tuque, 50 et 70.
 La meilleure hôte — 374-6221 — le meilleur service

LE NOUVELLISTE

49e année, No 251

Edition Shawinigan—Grand'Mère, mardi le 26 août 1969

Dix cents

Nouveau Différent
ROBES Vanité
 313 DES FORGES TROIS RIVIERES 374 5914



LES MEMBRES D'UN COMITE SPECIAL qui a été formé par les autorités de l'Israël dans le but d'enquêter sur l'incendie qui a causé de lourds dommages à la mosquée Al Aksa à Jérusalem, se sont rendus, au cours de la journée d'hier, sur les lieux mêmes de l'incendie. Par ailleurs, on

apprenait que le jeune Australien, Michael Rohen, qui a été arrêté à la suite de cet incendie aurait avoué qu'il était l'auteur de l'incident. (Autres nouvelles à la page 7.)

(Téléphoto PA)

Aucune relation avec l'enquête sur la police

Le directeur Delage prendra sa retraite le premier octobre

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Le directeur J.-Amédée Delage prendra sa retraite le 1er octobre de cette année et le futur directeur permanent de la police municipale trifluvienne viendra tout probablement de l'extérieur. C'est le directeur-adjoint Roland Poitras qui assumera le commandement de la force policière locale durant l'intérim à compter du 1er octobre.

La pension versée au directeur Delage serait d'environ \$5,500 par année.

Le conseil municipal a consenti à la mise à la retraite du directeur de la police Delage, à la suite

En faisant allusion à l'enquête en cours sur les activités de la police, le directeur a affirmé qu'il demeurerait à la disposition des enquêteurs aussi longtemps qu'ils le désireraient.

C'est à la suggestion du conseiller Fernand Gagnon que le conseil municipal a décidé de fixer la date du 1er octobre plutôt que celle du 12 septembre pour la mise à la retraite de son directeur de police.

Le conseiller Antoine Gauthier s'est demandé tout haut s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin de l'enquête sur la police avant d'accéder à la demande de M. Delage.

Le maire René Matteau et les conseillers Benoît Giguère et Almé LeFrançois ont été à tour de rôle que la demande de mise à la retraite par le directeur Delage n'avait aucun rapport avec l'enquête qui se poursuit présentement sur la police municipale.

M. Giguère a noté que le chef Delage avait droit et besoin de prendre un bon repos et que d'un autre côté, il ne pouvait s'occuper d'administrer le service de la police et de témoi-

gnier à l'enquête en même temps. Il faut donc comprendre que d'ores et déjà, le directeur adjoint Roland Poitras est souvent appelé à prendre la direction du corps de police.

Un homme de l'extérieur?

C'est à ce moment que le gérant Roger Lord demanda au conseil municipal s'il était prêt à l'autoriser à chercher quelqu'un de l'extérieur de la ville. Ce fut un concert d'approbations, venant surtout de la part de MM. Gauthier, Giguère et LeFrançois.

Le gérant Lord avoua que la tâche serait ingrate. Les candidats de l'extérieur ne seront pas tellement pressés de venir à Trois-Rivières dans les circonstances.

La lettre du chef Delage. Le directeur Amédée Delage s'exprime ainsi dans sa lettre au gérant Roger Lord:

"Faisant suite à ma lettre du 18 novembre 1968, à laquelle je n'ai pas encore reçu de réponse, je désire maintenant réitérer ma demande de mise à la retraite, basée sur les mêmes pri-

d'une demande formulée par ce dernier dès le 18 novembre 1968 et réitérée dans une lettre datée de lundi le 25 août. En fait le chef Amédée Delage demandait d'être mis à sa pension à partir du 12 septembre prochain, date à laquelle il aura atteint 65 ans et près de 39 ans de service au sein de la police de Trois-Rivières.

Le chef de police souligne que "cette décision n'est pas subite et n'est pas prise en considération des événements présents, mais plutôt due à mon âge et à ma santé déclinante..."

subite et n'est certainement pas prise en considération des événements présents, mais plutôt due à mon âge et à ma santé déclinante. De plus, il ne fait aucun doute qu'une personne de mon âge n'a plus, malgré toute sa bonne volonté, la force voulue pour affronter les exigences du service, lesquelles sont de

"A cette date, j'aurai atteint l'âge de 65 ans et je compterais près de 39 ans de service au sein de la police de Trois-Rivières."

"Depuis mon entrée au Service de la Police de Trois-Rivières, j'ai exercé différentes fonctions, telles que: policier-pompier, détective, lieutenant, capitaine et finalement directeur. Coïncidence ou pas, toutes les promotions m'ont été données par un patron différent, ce qui démontre que ces promotions n'ont pas été obtenues par favoritisme, mais bien, par la valeur de mes services."

"En effet, je considère, durant ces nombreuses années, avoir donné toujours le meilleur de moi-même et avoir contribué au maintien de l'ordre et de la sécurité au profit des contribuables de la Cité de Trois-Rivières."

"Comme indiqué précédemment, cette décision n'est pas



M. J.-Amédée Delage

plus en plus nombreuses et complexes. Enfin, je crois avoir le droit de bénéficier d'un repos bien mérité.

"En ce qui concerne l'enquête en cours, soyez assuré que je demeurerai à la disposition des enquêteurs aussi longtemps qu'ils le désireront."

Le chef termine en remerciant le gérant et les membres du conseil de la collaboration qu'il a reçue de leur part.

Nouvelle conférence au sommet des pays arabes...

La situation s'aggrave de plus en plus au Moyen-Orient

Par l'AFP

Sur le front de la haine israélo-arabe, trois faits dominent lundi soir: l'attaque arabe avec

la réunion des ministres des Affaires étrangères au Caire, la contre-attaque israélienne avec un appel au monde après les nouvelles exécutions de Bagdad

ou deux Juifs au moins sont parmi les victimes, la campagne d'information israélienne contre les calomnies lancées après l'incendie de la mosquée à Aksa.

Au Caire, où les ministres des Affaires étrangères (ou leurs représentants) de 14 pays arabes se sont réunis lundi soir, on préparait le terrain et pour une nouvelle conférence au sommet et pour une intervention auprès des Nations unies.

Jusqu'ici, la réunion au sommet souhaitée surtout par la Jordanie et la RAU, n'avait trouvé que peu d'encouragements de la part de certains pays tels l'Arabie saoudite et la Tunisie, la Syrie et l'Algérie, pour des raisons d'ailleurs souvent opposées.

Avec le catalyseur que représente l'incendie de la mosquée Al Aksa, les oppositions semblent s'estomper et il apparaît possible qu'un nouveau sommet, où l'organisation de libération palestinienne serait représentée, soit décidé sur le thème du Djihad, la guerre sainte contre Israël. L'effervescence enregistrée dans le monde entier à ce sujet, dans les milieux arabes, que ce soit au Caire, à Rabat ou à New York, comme on l'a signalé hier peut y aider puissamment.

À Caire, en particulier, un meeting monstre s'est tenu à la mosquée El Azhar, en présence de plusieurs ministres "pour dénoncer le crime hideux commis par Israël, et demander que la justice soit rétablie l'arme à la main".

Appel au monde

Face à cette offensive généralisée, l'Etat hébreu ne reste pas passif. Il a lancé hier un appel au monde pour fustiger les nouvelles exécutions capitales de Bagdad "dont le caractère barbare est connu dans le monde entier".

Il a demandé à tous les chefs d'Etat et de communautés reli-

gieuses "d'arrêter la vague de terreur et de haine qui sévit à Bagdad". Il a demandé encore d'agir immédiatement "afin de sauver les Juifs d'Irak, de Syrie et d'Egypte, de leur assurer la possibilité de quitter ces pays où ils sont gardés comme otages".

Cet appel a trouvé déjà des échos aux Nations unies où M. Thant a déclaré qu'il avait appris "avec regret et appréhension" les exécutions de Bagdad et au Vatican où l'on a précisé que le pape était intervenu par l'intermédiaire du nonce pour demander une mesure de clémence qui n'est pas intervenue.

D'autre part, le gouvernement israélien se propose d'adresser très prochainement des notes énergiques de protestation au secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement contre "la campagne de calomnies" déclenchée contre Israël après l'incendie de la mosquée. Une campagne d'information va en outre être déclenchée sur le même thème.

Sur ce fond d'invectives et de déclarations virulentes, l'actualité militaire reste relativement peu fournie. On a signalé seulement deux raids de l'aviation israélienne contre le territoire jordanien et une activation qui pourrait devenir dangereuse, à la frontière israélo-libanaise.

M. Hassan el Kholi, représentant du président Nasser, est rentré lundi au Caire à la suite d'une visite éclair en Jordanie, Syrie et Irak, visite destinée à examiner les moyens de renforcer le front oriental. Enfin à Jérusalem, la commission d'enquête sur l'incendie d'Al Aksa, après l'inculpation de Michael Dennis Rohen, a commencé ses travaux, tandis que dans les pays arabes on estime que les aveux de ce dernier sont "une histoire montée de toutes pièces par Israël".

Le ministre fédéral Otto Lang dévoile un projet de loi sur les ressources en eau du Canada...

Les industries devront dépenser plus à chaque année pour combattre la pollution

OTTAWA (PC) — Les industries canadiennes devront, à l'avenir, dépenser plusieurs millions de dollars de plus, chaque année, à la réduction des matières polluantes qu'elles déversent dans les lacs et les cours d'eau.

Les consommateurs, eux de leur côté, devront accepter de payer un peu plus pour obtenir les marchandises produites par ces industries.

Enfin les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devront dorénavant assumer leurs responsabilités en matière de gestion et de pollution des eaux.

C'est ce qu'a déclaré lundi, en substance, le ministre responsable des Ressources hydrauliques, M. Otto Lang, lors d'une conférence de presse, à Ottawa.

M. Lang qui a rendu public un énoncé politique en marge du projet de loi sur les ressources en eau du Canada, a dit que le fédéral amorçait en collaboration avec les pro-

vinces, "une attaque contre la pollution et un programme conjoint de mise en valeur globale de ces ressources, fondé sur les méthodes de gestion les plus modernes".

M. Lang a précisé qu'un tel projet de loi serait soumis à l'attention des Communes lors de la prochaine session, l'automne prochain, et a dit qu'il entreprendrait une tournée de deux semaines dans les différentes provinces du pays où il rencontrerait ses homologues pour discuter du projet de loi.

Selon lui, il est plus que temps d'agir efficacement dans ce domaine car "aucun autre élément de notre milieu naturel ne semble être en plus mauvaise posture aujourd'hui que nos réserves d'eau douce".

Le public canadien est devenu, a-t-il dit, de plus en plus impatient par suite du manque de planification à long terme et de collaboration entre les divers ordres du gouvernement. Le

gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent reconnaître la nécessité d'une saine gestion. Toutefois, les municipalités, le secteur industriel et le citoyen doivent également assumer leurs pleines responsabilités.

"L'industrie doit affecter une partie convenable de ses ressources à la réduction de la pollution des eaux. Quant aux citoyens, ils doivent accepter le versement d'une partie négligeable de leurs revenus à venir en faveur d'un meilleur milieu ambiant et d'une meilleure qualité de loisirs", a dit M. Lang.

Prié d'expliquer ce qu'il voulait dire, M. Lang a déclaré que si les industries dépensent davantage à la réduction de la pollution des eaux, il s'ensuivra probablement une augmentation des prix des marchandises qu'elles produisent, augmentation qui sera partiellement absorbée par les consommateurs.

SOMMAIRE

Bandes illustrées	17
Bourses	14
Classées	15 - 16 - 17
Convocations	15
Mots croisés	17
Polichinelle	3
Sports	10 - 11 - 12 - 18
Page féminine	8

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Un homme à un ami: "Elle a eu vingt ans la même année que moi, je ne saurais vous dire quel âge elle a maintenant."

CREMERIE - TROIS RIVIERES
 La servise qui ne fait pas attendre.

Le président du conseil exécutif du Parti Québécois à La Tuque

La province traverse un marasme extraordinaire

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — "La province de Québec traverse actuellement un marasme extraordinaire." Telle est la constatation que M. Camille Laurin, président du conseil exécutif du Parti Québécois, s'est appliquée à démontrer au cours d'une conférence qu'il donnait devant une centaine d'adeptes du nouveau parti de René Lévesque.

M. Laurin a particulièrement insisté sur quatre points principaux, à savoir qu'il est grand temps que l'on s'administre selon ses priorités, qu'il faut procéder à la récupération de nos pouvoirs politiques, que la langue de travail au Québec doit devenir le français et enfin, qu'il faut remettre de l'ordre et de la justice au sein de notre société québécoise.

La conférence a indiqué que le principal problème de La Tuque, c'était peut-être justement ce qui a fait son progrès, la CIP. "Car sans la CIP, a-t-il ajouté, il n'y aurait pas de ville de La Tuque, il a aussi émis l'opinion que, malgré tous les avantages que peut apporter la Compagnie Internationale de Papier, elle crée néanmoins des problèmes de par son influence sur l'économie et la mentalité des gens qui résident ici. "La CIP, a-t-il dit, contrôle les pouvoirs municipaux, les fonctionnaires, l'esprit des gens, elle les contamine, les rend dépendants. A cause d'elle, il y a beaucoup de besoins

primordiaux qui risquent de ne jamais être satisfaits. Les habitants du pays sont obligés d'aller chercher du travail à l'extérieur parce qu'ils n'en trouvent pas ici à leur portée". M. Laurin a indiqué qu'il serait très bénéfique pour la ville que des investissements très considérables lui soient consentis pour favoriser l'implantation de nouvelles industries, soit le tourisme ou encore d'autres industries de bois. "Mais le gouvernement ne peut pas le faire, a-t-il continué, parce qu'il est endetté par-dessus la tête". Il a aussi mentionné que même si le revenu annuel moyen était de \$3,308 dans le comté Lavolette, comparativement à \$800 en Gaspésie, notre situation demeure quand même fragile parce que basée sur une seule industrie.

Etendant par la suite ses horizons à la grandeur de la province, le conférencier a révélé que le Québec détenait actuellement le championnat du chômage, avec 40 pour cent de tous les chômeurs du Canada et le championnat du niveau de vie le plus faible dans le Canada, qui lui est situé au 12^e rang à l'échelle mondiale. De tous les groupes ethniques de notre pays, nous sommes les moins favorisés, exception faite des indiens, des italiens et des esquimaux.

M. Laurin s'est dit d'avis que le Québec ne pouvait pas, actuellement, relever le défi d'une meilleure situation économique parce que les 2-3 du budget total de trois milliards sont consacrés à trois postes. Il a aussi mentionné que le système fédéraliste n'était plus efficace aujourd'hui parce que les provinces ont des besoins qui croissent beaucoup plus rapidement que ceux du fédéral. Pour avoir une idée de l'évolution budgétaire de la province, disons seulement que le budget de 1945 était de 100 millions de dollars alors qu'il est de trois milliards en 1969.

Le conférencier a ensuite mentionné que le Québécois était celui qui payait le plus de taxes de toutes sortes, soit en taxes scolaires, municipales, provinciales ou fédérales. La dette du Québec est celle qui est la plus élevée "per capita" au pays.

"C'est pour cette raison, a conclu le président du conseil exécutif du Parti Québécois, que nous croyons qu'il est grand temps de manifester un peu d'initiative".



(Photo Gilles Barthiaume)

Signature du contrat de travail à Télébec Ltée

LES DIRIGEANTS DE LA FRATERNITE INTERNATIONALE des ouvriers en électricité, local 2091, signaient, vendredi dernier, leur nouvelle convention collective qui sera en vigueur jusqu'en février 1970. La cérémonie officielle s'est déroulée en présence du gérant de la compagnie

Télébec Ltée à La Tuque, M. Hubert Laferrière. Sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Claus Gafke, le président de la Fraternité, Mme Rita Gagnon, Mme André Blenkhorn et M. Laferrière.

La rencontre avait été remise à plusieurs reprises

L'Union des policiers et la ville entament les négociations

LA TUQUE (M.A.) — Une première rencontre a eu lieu au cours de la semaine dernière entre l'Union des policiers et la

ville de La Tuque. La réunion, qui s'est déroulée en présence de M. Normand Dionne, de Montréal, conseiller technique de l'Union des policiers pour la

C.S.N., a surtout servi à la présentation des exposés de principes de la part des deux parties en cause. Les parties patronales et syndicales ont exprimé le désir que les négociations se poursuivent dans un climat de bonne entente et de cordialité.

La date de la prochaine rencontre n'a pas encore été déterminée mais on s'attend à ce qu'elle soit suggérée au cours des prochains jours. On se souvient que cette rencontre avait été retardée à plusieurs reprises parce que, semblait-il, "la ville ne voulait pas accepter Me Gilles Plante, de Shawinigan, comme conseiller technique de l'Union des policiers".

Interrogé à savoir si M. Normand Dionne reviendrait à la table des négociations au cours des prochaines rencontres, le maire Lucien Filion a préféré réserver ses commentaires. Il nous a été impossible, d'autre part, de rejoindre Me Plante afin de recueillir ses commentaires puisqu'il jouit actuellement d'un séjour de vacances.

Automobiliste appréhendé après un délit de fuite

LA TUQUE (GH) — Un citoyen de La Tuque se verra accusé de délit de fuite lors du prochain terme de la cour provinciale. L'incident serait survenu vers 12 h 15, vendredi soir, lorsque l'automobiliste en question a heurté un véhicule sur le terrain de stationnement du garage Dumais, à la sortie sud de La Tuque, et sans s'arrêter a continué son chemin.

Un employé du garage Dumais a cependant eu la présence d'esprit de noter le numéro de licence du véhicule. Alerté sur les lieux l'agent Gaetan Gauthier, de la Sûreté du Québec, a pu à l'aide du numéro de licence, retracer l'automobiliste faufilet et c'est ainsi que trois heures après l'accident, cet automobiliste était appréhendé. L'automobile stationnée appartenait au garage Dumais et a subi pour \$35.00 de dommages.

Par ailleurs, en fin de semaine, les agents de la Sûreté du Québec ont été fort actifs. Outre le délit de fuite, ils ont appréhendé quelques automobilistes pour conduite avec facultés affaiblies.

Les personnes impliquées dans les arrestations de fin de semaine seront traduites en cour provinciale lors du rôle du 9 septembre, car le prochain rôle du 26 août contient déjà 70 causes, la cour provinciale n'ayant pas siégé depuis un mois à La Tuque.

Deux personnes blessées dans une dure collision

LA TUQUE (M.A.) — Le service de la protection publique de La Tuque a eu à déplorer trois accidents au cours des journées de samedi et dimanche, dont l'un a infligé des blessures légères à deux personnes et des dommages évalués à plus de \$3,000.

En effet, vers 22h 30 samedi, une violente collision s'est produite à l'intersection des rues Scott et Saint-Antoine. Les deux personnes blessées sont M. et Mme Gérard Arseneault du 472, Elizabeth, à La Tuque. Elles ont aussitôt été conduites à l'hôpital Saint-Joseph de La Tuque, où elles ont pu recevoir les premiers soins puis regagner leur domicile par la suite. La première voiture impliquée dans cet accident était conduite par M. Conrad Arseneault de Québec. Il était au volant d'une Pontiac 1969, laquelle a été endommagée pour \$2,000. La voiture était la propriété de M. Richard Christen de Montréal.

La seconde voiture impliquée dans cet accident était conduite par M. Gérard Arseneault. Son automobile de marque Viva 1966 est considérée comme une perte totale, représentant plus de \$1,000. Cet accident a également imposé des dommages à la propriété de M. Raymond Boudreau pour un montant estimé à \$300. C'est le policier Raymond Martel qui s'est rendu sur les lieux de la collision afin d'effectuer les constatations usuelles.

Une deuxième collision s'est produite samedi matin, vers 6h 40, à l'angle des rues Roy et Saint-François. Les deux véhicules impliqués dans l'accident étaient un camion servant à la cueillette des vidanges et une Mustang 1966, qui était conduite par M. Jean-Guy Paquet. Le camion était la propriété de M. Lucien Tremblay mais c'est M. Jean-Guy Filion qui était au volant. Seule la Mustang a subi des pertes qui ont été évaluées à \$300. M. Paquet est résident de Notre-Dame de la Doré, au Lac Saint-Jean. L'agent Marc Lavoie, de la sûreté municipale, a procédé aux diverses constatations.

Enfin, vers 4 heures, dimanche après-midi, un troisième accident s'est produit au coin des rues Joffe et Scott. Les deux conducteurs en cause sont M. Michel Petitot, de Ville Jacques-Cartier et M. Antoine Hudon de la rue Castellane à La Tuque. Le premier conduisait une Chevrolet 1966 qui a été endommagée pour \$125 et le second était au volant d'une Pontiac 1967 qui a reçu des pertes évaluées à une soixantaine de dollars.

Maman n'oublie pas

avant la rentrée les enfants...

HE!

LES GARS

se faire demander à danser par une demoiselle, c'est toute une sensation.

• LES MARDIS.

O'Flammes

NOUVEAU LES MESSIEURS QUI REFUSERONT UNE DANSE A UNE DEMOISELLE DEVRONT LUI PAYER UNE CONSOMMATION

Vos enfants sont-ils prêts pour la rentrée des classes?

SI NON, VOYEZ NOTRE VASTE CHOIX DE MODELES POUR GARÇONS OU FILLES...

W. ST-ARNAUD INC.

400, Ste-Madeleine Cap 374-4071

FACE A LA CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE

Nos meubles et appareils électriques sont toujours moins cher qu'ailleurs... Pour satisfaire notre clientèle il nous faut déplaire à la concurrence.

Venez admirer sur place nos étalages variés.

TÉLÉVISEURS et STÉRÉOS ELECTROHOME

Avec garantie d'un an sur toutes les pièces. De plus, la lampe-écran du T.V. couleur est garantie pour 2 ans.

SPEED QUEEN

LA LESSIVEUSE-SÈCHEUSE la plus recherchée à cause de sa GARANTIE À VIE sur la cuve en acier inoxydable.

Chez votre seul dépositaire

LE ROI DES BAS PRIX EN MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES

LORANGER ELECTRIQUE Inc.

93 - 97, PLAZA FUSEY • CAP-DE-LA-MADELEINE • TÉL.: 375-8951 - 52

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires complet \$1.50

SPECIAL DU JOUR STEAK DE JAMBON A L'ANANAS

"COCKTAIL LOUNGE" ATMOSPHERE DE DÉTENTE

Place Hotel de Ville

NOUS AVONS LES ARTICLES QU'IL VOUS FAUT POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

SERVIETTES

avec coins et poignées renforcés de métal — 12" x 16 1/2" x 5". En cuir véritable.

PRIX VARIÉS

SACS EN CUIR

Vaste choix de modèles pour hommes et filles. A compter \$3.25 de

DICTIONNAIRES

DERNIÈRE ÉDITION

- Français
- Anglais
- Bilingue
- Larousse • Quillet
- Cassell • Harrap • Webster

A compter de 50¢

CAHIERS A ANNEAUX

POUR LES RESUMES DE COURS FEUILLES — INDEX DIVISEURS — DIFFÉRENTES

Grandes et petites à compter de 55¢

- Cahiers à l'encre
- Cahiers brouillon
- Crayons • Effaceurs
- Etoiles • Crayons
- Règles

LIBRAIRIE

OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR JUSQU'À 9 h. 30 p.m.

P.V. Ayotte

1465, NOTRE-DAME TROIS-RIVIÈRES 376-2538

2^e ÉTAGE ASCENSEUR LIVRAISON GRATUITE A TROIS-RIVIÈRES CAP ET BANLIEUE

Le conseil revient sur sa décision et rescinde la résolution

Les détectives Hubert et Dallaire réinstallés

par Bernard CHAMPOUX



M. Jean-Marie Hubert

TROIS-RIVIERES — Le lieutenant-détective Jean-Marie Hubert et le sergent-détective Paul Dallaire seront réinstallés dans leurs fonctions par le conseil de ville de Trois-Rivières.

Le conseiller Fernand Colbert a présenté, hier soir, un avis de motion dans le but de rescinder la résolution par laquelle les deux limiers étaient suspendus.

Pour l'instant, ces derniers ne peuvent réintégrer leur poste puisque la nouvelle résolution sera soumise aux voix, lors de la prochaine séance. Il s'agit d'une simple procédure, les conseillers semblant unanimes.

La mesure a été décidée après mûre réflexion par les conseillers qui ont même fait appel au directeur de la police, M. J.-Amédée Delage afin de connaître sa réaction.

Celui-ci devait affirmer effectivement avoir eu un entretien téléphonique avec le gerant Roger Lord, lundi dernier, qui a discuté avec lui de la possibilité de suspendre les deux détectives en vertu du règlement no 5.

"Je n'ai pas eu l'esprit assez présent pour lui dire que

j'aimais mieux attendre la fin de l'enquête et j'ai cru que le gerant désirait la suspension des deux détectives", d'admettre M. Delage.

Le directeur de la police, en réponse au maire René Matteau, a reconnu que M. Lord ne lui avait pas forcé la main même s'il aurait préféré discuter d'une telle chose en personne.

"Je ne connais pas tellement les lois et c'est pourquoi ça m'a surpris de recevoir cet appel", a ajouté M. Delage en précisant qu'il avait toujours eu l'impression qu'il fallait attendre la fin de l'enquête.

Le début de l'affaire

Toute la discussion entourant cette affaire a débuté quand le conseiller Benoît Giguère a déclaré que la suspension des deux détectives était prématurée et que le conseil de ville n'avait pas le droit de se substituer à la Commission de Police.

Le conseiller Fernand Colbert était aussi mécontent de la tournure des événements surtout parce que le directeur Delage avait affirmé qu'il n'aurait jamais suspendu les deux limiers, si le gerant Lord ne lui avait pas téléphoné.

"On a pris une décision selon la recommandation du directeur de la police et je m'aperçois que l'on s'est trompé," a-t-il dit.

Le gerant est questionné

"Avez-vous dicté la lettre recommandant les suspensions de dire le conseiller Giguère? "Non", de répondre M. Roger Lord qui a continué: "Quand j'ai téléphoné au directeur de la police, je lui ai demandé si, à la lumière de ce qu'il avait attendu devant la Commission, il pouvait s'en remettre au règlement No 5 et recommander des suspensions".

"D'ailleurs, a-t-il dit, je n'avais pas besoin de M. Delage pour suspendre les deux détectives, car ce n'est pas mon habitude de passer par l'extérieur de l'hôtel de ville pour faire des recommandations".

M. Lord devait ajouter qu'il avait contacté le directeur de la police parce que celui-ci avait assisté à l'enquête et était en mesure de déterminer si certains membres de la Sûreté municipale étaient nettement impliqués.



M. Paul Dallaire

CHARBONNERIE ST LAURENT INC

Essentiel et périodes noyages. Frais. Vents du nord-ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 55 et 75, à La Tuque, 50 et 70.

La meilleure huile — 374-6221 — Le meilleur service

LE NOUVELLISTE

49e année, No 251

Trois-Rivières, mardi le 26 août 1969

Dix cents

Robes Vanité

313 DES FORGES TROIS RIVIERES 374 5914



(Téléphoto PA)

LES MEMBRES D'UN COMITE SPECIAL qui a été formé par les autorités de l'Israël dans le but d'enquêter sur l'incendie qui a causé de lourds dommages à la mosquée Al Aksa à Jérusalem, se sont rendus, au cours de la journée d'hier, sur les lieux mêmes de l'incendie. Par ailleurs, on

apprenait que le jeune Australien, Michael Rohen, qui a été arrêté à la suite de cet incendie aurait avoué qu'il était l'auteur de l'incident. (Autres nouvelles à la page 7.)

Nouvelle conférence au sommet des pays arabes...?

La situation s'aggrave de plus en plus au Moyen-Orient

Par l'AFP

Sur le front de la haine israélo-arabe, trois faits dominaient lundi soir: l'attaque arabe avec

la réunion des ministres des Affaires étrangères au Caire, la contre-attaque israélienne avec un appel au monde après les nouvelles exécutions de Bagdad

ou deux Juifs au moins parmi les victimes, la campagne d'information israélienne contre les calomnies lancées après l'incendie de la mosquée à Aksa.

Au Caire, où les ministres des Affaires étrangères (ou leurs représentants) de 14 pays arabes se sont réunis lundi soir, on préparait le terrain et pour une nouvelle conférence au sommet et pour une intervention auprès des Nations unies.

Jusqu'ici, la réunion au sommet souhaitée surtout par la Jordanie et la RAU, n'avait trouvé que peu d'encouragements de la part de certains pays tels l'Arabie saoudite et la Tunisie, la Syrie et l'Algérie, pour des raisons d'ailleurs souvent opposées.

Avec le catalyseur que représente l'incendie de la mosquée Al Aksa, les oppositions semblent s'estomper et il apparaît possible qu'un nouveau sommet, où l'organisation de libération palestinienne serait représentée, soit décidé sur le thème du Djihad, la guerre sainte contre Israël.

L'effervescence enregistrée dans le monde entier à ce sujet, dans les milieux arabes, que ce soit au Caire, à Rabat ou à New York, comme on l'a signalé hier peut y aider puissamment. Au Caire, en particulier, un meeting monstre s'est tenu à la mosquée El Azhar, en présence de plusieurs ministres "pour dénoncer le crime hideux commis par Israël, et demander que la justice soit rétablie l'arme à la main".

Appel au monde

Face à cette offensive généralisée, l'Etat hébreu ne reste pas passif. Il a lancé hier un appel au monde pour fustiger les nouvelles exécutions capitales de Bagdad "dont le caractère barbare est connu dans le monde entier".

Il a demandé à tous les chefs d'Etat et de communautés reli-

gieuses "d'arrêter la vague de terreur et de haine qui sévit à Bagdad". Il a demandé encore d'agir immédiatement "afin de sauver les Juifs d'Irak, de Syrie et d'Egypte, de leur assurer la possibilité de quitter ces pays où ils sont gardés comme otages".

Cet appel a trouvé déjà des échos aux Nations unies où M. Thant a déclaré qu'il avait appris "avec regret et appréhension" les exécutions de Bagdad et au Vatican où l'on a précisé que le pape était intervenu par l'intermédiaire du nonce pour demander une mesure de clémence qui n'est pas intervenue.

D'autre part, le gouvernement israélien se propose d'adresser très prochainement des notes énergiques de protestation au secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement contre "la campagne de calomnies" déclenchée contre Israël après l'incendie de la mosquée. Une campagne d'information va en outre être déclenchée sur le même thème.

Sur ce fond d'invectives et de déclarations virulentes, l'actualité militaire reste relativement peu fournie. On a signalé seulement deux raids de l'aviation israélienne contre le territoire jordanien et une activation qui pourrait devenir dangereuse, à la frontière israélo-libanaise.

M. Hassan el Kholi, représentant du président Nasser, est rentré lundi au Caire à la suite d'une visite éclair en Jordanie, Syrie et Irak, visité destinée à examiner les moyens de renforcer le front oriental. Enfin à Jérusalem, la commission d'enquête sur l'incendie d'Al Aksa, après l'inculpation de Michael Dennis Rohen, a commencé ses travaux, tandis que dans les pays arabes on estime que les "meux de ce dernier sont "une histoire montée de toutes pièces par Israël.

Aucune relation avec l'enquête sur la police

Le directeur Delage prendra sa retraite le premier octobre

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Le directeur J.-Amédée Delage prendra sa retraite le 1er octobre de cette année et le futur directeur permanent de la police municipale trifluvienne viendra tout probablement de l'extérieur. C'est le directeur-adjoint Roland Poitras qui assumera le commandement de la force policière locale durant l'interim à compter du 1er octobre.

La pension versée au directeur Delage serait d'environ \$5,500 par année.

Le conseil municipal a consenti à la mise à la retraite du directeur de la police Delage, à la suite

En faisant allusion à l'enquête en cours sur les activités de la police, le directeur a affirmé qu'il demeurera à la disposition des enquêteurs aussi longtemps qu'ils le désireront.

C'est à la suggestion du conseiller Fernand Gagnon que le conseil municipal a décidé de fixer la date du 1er octobre plutôt que celle du 12 septembre pour la mise à la retraite de son directeur de police.

Le conseiller Antoine Gauthier s'est demandé tout haut s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin de l'enquête sur la police avant d'accéder à la demande de M. Delage.

Le maire René Matteau et les conseillers Benoît Giguère et Almé LeFrançois ont dit à tour de rôle que la demande de mise à la retraite par le directeur Delage n'avait aucun rapport avec l'enquête qui se poursuit présentement sur la police municipale.

M. Giguère a noté que le chef Delage avait droit et besoin de prendre un bon repos et que d'un autre côté, il ne pouvait s'occuper d'administrer le service de la police et de témoi-

d'une demande formulée par ce dernier dès le 18 novembre 1968 et réitérée dans une lettre datée de lundi le 25 août. En fait le chef Amédée Delage demandait d'être mis à sa pension à partir du 12 septembre prochain, date à laquelle il aura atteint 65 ans et près de 39 ans de service au sein de la police de Trois-Rivières.

Le chef de police souligne que "cette décision n'est pas subite et n'est pas prise en considération des événements présents, mais plutôt due à mon âge et à ma santé déclinante."

Depuis mon entrée au Service de la Police de Trois-Rivières, j'ai exercé différentes fonctions, telles que: policier-pompier, détective, lieutenant, capitaine et finalement directeur. Coïncidence ou pas, toutes les promotions m'ont été données par un patron différent, ce qui démontre que ces promotions n'ont pas été obtenues par favoritisme, mais bien, par la valeur de mes services.

"En effet, je considère, durant ces nombreuses années, avoir donné toujours le meilleur de moi-même et avoir contribué au maintien de l'ordre et de la sécurité au profit des contribuables de la Cité de Trois-Rivières."

"Comme indiqué précédemment, cette décision n'est pas

subite et n'est certainement pas prise en considération des événements présents, mais plutôt due à mon âge et à ma santé déclinante. De plus, il ne fait aucun doute qu'une personne de mon âge n'a plus, malgré toute sa bonne volonté, la force voulue pour affronter les exigences du service, lesquelles sont de

plus en plus nombreuses et complexes. Enfin, je crois avoir le droit de bénéficier d'un repos bien mérité.

"En ce qui concerne l'enquête en cours, soyez assuré que je demeurerai à la disposition des enquêteurs aussi longtemps qu'ils le désireront".

Le chef termine en remerciant le gerant et les membres du conseil de la collaboration qu'il a reçue de leur part.



M. J.-Amédée Delage

plus en plus nombreuses et complexes. Enfin, je crois avoir le droit de bénéficier d'un repos bien mérité.

Le ministre fédéral Otto Lang dévoile un projet de loi sur les ressources en eau du Canada...

Les industries devront dépenser plus à chaque année pour combattre la pollution

OTTAWA (PC) — Les industries canadiennes devront, à l'avenir, dépenser plusieurs millions de dollars de plus, chaque année, à la réduction des matières polluantes qu'elles déversent dans les lacs et les cours d'eau.

Les consommateurs, eux de leur côté, devront accepter de payer un peu plus pour obtenir les marchandises produites par ces industries.

Enfin les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devront dorénavant assumer leurs responsabilités en matière de gestion et de pollution des eaux.

C'est ce qu'a déclaré lundi, en substance, le ministre responsable des Ressources hydrauliques, M. Otto Lang, lors d'une conférence de presse, à Ottawa.

M. Lang qui a rendu public un énoncé politique en marge du projet de loi sur les ressources en eau du Canada, a dit que le fédéral amorçait en collaboration avec les pro-

vinces, "une attaque contre la pollution et un programme conjoint de mise en valeur globale de ces ressources, fondé sur les méthodes de gestion les plus modernes".

M. Lang a précisé qu'un tel projet de loi serait soumis à l'attention des Communes lors de la prochaine session, l'automne prochain, et a dit qu'il entendrait une tournée de deux semaines dans les différentes provinces du pays où il rencontrerait ses homologues pour discuter du projet de loi.

Selon lui, il est plus que temps d'agir efficacement dans ce domaine car "aucun autre élément de notre milieu naturel ne semble être en plus mauvaise posture aujourd'hui que nos réserves d'eau douce".

Le public canadien est devenu, a-t-il dit, de plus en plus impatient par suite du manque de planification à long terme et de collaboration entre les divers ordres du gouvernement. Le

gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent reconnaître la nécessité d'une saine gestion. Toutefois, les municipalités, le secteur industriel et le citoyen doivent également assumer leurs pleines responsabilités.

"L'industrie doit affecter une partie convenable de ses ressources à la réduction de la pollution des eaux... Quant aux citoyens, ils doivent accepter le versement d'une partie négligeable de leurs revenus à venir en faveur d'un meilleur milieu ambiant et d'une meilleure qualité de loisirs", a dit M. Lang.

Prié d'expliquer ce qu'il voulait dire, M. Lang a déclaré que si les industries dépensent davantage à la réduction de la pollution des eaux, il s'ensuivra probablement une augmentation des prix des marchandises qu'elles produisent, augmentation qui sera partiellement absorbée par les consommateurs.

Malgré les incidents survenus à Vancouver

Trudeau n'entend pas être l'objet de mesures de sécurité trop minutieuses

par Donat VALOIS

OTTAWA (PC) — Malgré les incidents survenus lors de ses récentes visites à Vancouver et à Toronto, le premier ministre Trudeau n'entend pas, du moins pour le moment, être l'objet de mesures de sécurité "inutiles ou trop minutieuses".

Toutefois, le chef du gouvernement soutient que les foules indisciplinées empêchent fatalement tout dialogue civilisé et que "la violence irresponsable" peut causer un tort irréparable à la démocratie canadienne.

Dans une déclaration écrite qu'il a fait tenir à la presse, hier, dans la capitale fédérale, M. Trudeau, se référant à "la dénonciation portée contre moi par un jeune homme de Vancouver", déclare que l'une des caractéristiques les plus remarquables de la vie publique au Canada consiste en ce que les personnalités les plus éminentes peuvent rencontrer leurs concitoyens avec très peu de formalités et entourés d'un dispositif minimum de sécurité.

"Cette belle simplicité de nos mœurs politiques tranche nettement sur les us et coutumes de

bien d'autres pays", affirme-t-il.

Cette déclaration de M. Trudeau, la première sur les incidents qui ont entouré son passage à Vancouver, il y a deux semaines, fait suite au rejet de la requête de l'adolescent Richard Bruce Jesmer, de Niagara Falls.

Le jeune Jesmer, à Vancouver lors du passage de M. Trudeau, affirmait avoir été frappé au visage par M. Trudeau.

C'est le juge de paix Don Stewart qui, vendredi dernier, rejetait la demande de Jesmer qui voulait intenter un procès au premier ministre.

M. Trudeau déclare aussi qu'il reconnaît aux individus et aux groupes le droit de protester en se prévalant au maximum des libertés de parole et d'assemblée.

"Comme chef du gouvernement, dit-il, je me suis reconnu la responsabilité d'affronter fréquemment en public ceux qui disent avoir des griefs contre notre gouvernement ou notre société, afin de répondre à leurs questions et de leur communiquer mes points de vue."

SOMMAIRE

Bandes illustrées	17
Bourses	14
Classées	15 - 16 - 17
Convocations	15
Mots croisés	17
Polichinelle	3
Sports	10 - 11 - 12 - 18
Page féminine	8

LE SOURIRE DU PETIT DEJEUNER

Un homme à un ami: "Elle a eu vingt ans la même année que moi, je ne saurais vous dire quel âge elle a maintenant."

CREMERIE TROIS RIVIERES

Le service qui ne fait pas attendre.

Les automobilistes devront être très prudents

La fin de semaine du Travail pourrait être tragique

par Pierre-A. CHAMPOUX

BERTHIER — Un porte-parole de la Sûreté du Québec du détachement de Berthierville a révélé que la fin de semaine de la fête du Travail pourrait être tragique dans la région de Berthier. Ce dernier nous a dit qu'il y avait beaucoup

d'automobilistes qui étaient mécontents du fait qu'il y ait beaucoup de lignes doubles sur la route 2, entre Repentigny et Berthierville. Avec les villageois de fin de semaine, qui, la plupart du temps, circulent à basse vitesse, il y aurait plusieurs accidents de la route, parce

que certains prendront des chances de passer, même sur une ligne double.

Effectivement, il y a beaucoup de lignes doubles sur la route 2 entre Repentigny et Berthierville. Mais, un fait, plutôt ironique est également à remarquer, c'est qu'à Lavaltrie et à Lanoraie, dans le village, on peut voir de belles petites lignes pointillées et même dans une zone d'école. Pourtant à cet endroit, c'est un maximum de vitesse de 30 mil-

les à l'heure qui est permis. Et aussi dans le cœur des villages de Lanoraie et de Lavaltrie, les trottoirs se font plutôt rares.

Cependant le policier a souligné que si les automobilistes faisaient attention et respectaient les droits indiqués par les lignes doubles et les lignes pointillées, le taux de blessés et de morts dans les accidents de la route serait probablement le même qu'en temps normal. "Il ne devrait pas y avoir plus d'accidents que pendant une fin de semaine ordinaire, a-t-il dit." Comme le porte-parole de la Sûreté du Québec de Berthierville l'a dit, il y aura probablement plusieurs personnes qui prendront des chances qui seront peut-être les dernières au cours de leur courte vie.



LA JOURNÉE DE LA JEUNESSE A VILLE SAINT-GABRIEL a été une grande réussite. Sur la photo on voit les organisateurs et les invités. Dans l'ordre, M. Jean-Guy Laflamme, le chef conseiller des Ecuyers Colombiens, le chef

Ecuyer M. Robert Therrien, le président du club Optimiste, M. Roger Bourgeault, le curé M. Aurélien Beault, et le maire de ville Saint-Gabriel, M. D. Morin.

Marman
n'oublie pas
avant la rentrée
les enfants...

SEUL
SAM
PEUT FAIRE ÇA!

HE!
LES GARS
se faire demander à danser par une demoiselle, c'est toute une sensation.
• LES MARDIS.
O'Flammes

NOUVEAU
LES MESSIEURS QUI REFUSERONT UNE DANSE A UNE DEMOISELLE DEVRONT LUI PAYER UNE CONSOMMATION



(Photo: Claude Rondeau)

Un policier se fait pompier

QUAND UN INCENDIE SE DÉCLARE dans une automobile et qu'un des agents de la Sûreté du Québec est appelé sur les lieux, ce dernier devient pompier. C'est du moins ce qu'a fait l'agent Robert Mo-

nite, du détachement de Berthierville. On le voit sur la photo en compagnie du propriétaire de la voiture, M. Dumontier, alors que ce dernier avait réussi à éteindre le feu.

La journée des jeunes est une réussite

VILLE SAINT-GABRIEL (P.A.C.) — La journée des jeunes à ville Saint-Gabriel a été une réussite. En effet, les membres du club Optimiste de l'endroit aidés des Ecuyers Colombiens de la ville, ont organisé dimanche pendant toute la journée la fête champêtre de la jeunesse à ville Saint-Gabriel. La journée a débuté par une course de bicyclette et vers 12h30 un défilé partant de l'hôtel de ville a annoncé à toute la population que dimanche était la journée de la jeunesse.

Un spectacle magnifique qui semble avoir été des plus appréciés. La grande journée des jeunes s'est terminée par une épluchette de bile d'inde, qui a eu lieu dans la ville. Les membres du club Optimiste et en particulier le président M. Roger Bourgeault se sont dit très heureux de la réussite de cette belle journée pour la jeunesse. M. Jean-Guy Laflamme, le chef conseiller des Ecuyers-Colombiens de ville Saint-Gabriel, un mouvement sous la tutelle des Chevaliers de Colomb, s'est également dit heureux du grand succès remporté par ce jour de fête pour les jeunes.

Vers 14 heures, les "Sui-d'eau" ont présenté leur spectacle sur le lac Maskinonge. Ces derniers ont offert à la popula-

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires complet... \$1.50
SPECIAL DU JOUR
STEAK DE JAMBON
À L'ANANAS
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

le Centurion
Place Hotel de Ville

Vos enfants sont-ils prêts pour la rentrée des classes?

SI NON, VOYEZ NOTRE VASTE CHOIX DE MODÈLES POUR GARÇONS OU FILLES...

W. ST-ARNAUD INC.
400, Ste-Madeleine Cap 374-4071
FACE À LA CAISSE POPULAIRE STE-MADELEINE

La Sûreté du Québec désire renseigner adéquatement la population en général

BERTHIERVILLE — La Sûreté du Québec vient de mettre sur pied un département des relations publiques, dirigé par le sergent Paul Quézel, du quartier général de la division de Montréal.

La fonction de ce nouveau département sera de renseigner adéquatement le public par l'entremise des journaux, de la radio et de la télévision, sur le travail des membres de la Sûreté du Québec, afin de mieux faire connaître ce corps de police qui dessert la population de la province de Québec, et d'améliorer les relations entre la population et la police à travers la province.

Les membres de ce nouveau département sont le sergent Paul Quézel, coordonnateur aux relations publiques pour la province, le caporal René Roy, attaché aux sections de St-Jean et Drummondville, le caporal Marcel Berland à Québec division de Québec, l'agent Gérard Trounzi, attaché à la section de Joliette et les agents Claude Talbot et René Grimard attachés au bureau du sergent Quézel à Montréal.

Les membres du département de relations publiques approuveront leur collaboration aux journaux, à la radio et à la télévision dans le domaine de l'information policière. Dans le cadre de ces objectifs, une série d'émissions de radio débute le mercredi 3 septembre et le samedi 6 septembre au poste de radio C.J.L.M. de Joliette. À cette occasion le lieutenant Raymond Bellemare, officier en charge de la section de Joliette, sera l'invité du poste C.J.L.M. pour la première émission de cette série.

CADEAUX DE DISTINCTION
P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

Nous avons les articles qu'il vous faut pour
LA RENTRÉE DES CLASSES

SERVIETTES
avec coins et poignées renforcés de métal - 12" x 16 1/2" x 6"
En cuir véritable.
PRIX VARIÉS

SACS EN CUIR
Vaste choix de modèles pour garçons et filles.
À compter de \$3.25

DICTIONNAIRES
DERNIÈRE ÉDITION
• Français
• Anglais
• Bilingue
• Larousse • Guillet
• Cassell's • Harrop's
• Webster's
À compter de 50¢

CAHIERS À ANNEAUX
POUR LES RÉSUMÉS DE COURS
FEUILLES - INDEX
DIVISEURS - DIFFÉRENTES
Grandeurs et qualités à compter de 55¢
• Cahiers à l'encre
• Cahiers brouillon
• Crayons • Effaces
• Etais • crayons
• Règles

LIBRAIRIE
CADEAUX DE DISTINCTION
P.V. Ayotte
LIBRAIRIE - IMPRIMERIE

OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIR JUSQU'À 9 h. 30 p.m.

2^e ÉTAGE ASCEN. SEUR LIVRAISON GRATUITE À TROIS RIVIÈRES CAP ET BANLIEUE

1465, NOTRE-DAME TROIS-RIVIÈRES 376-2538

Nos meubles et appareils électriques sont toujours moins cher qu'ailleurs... Pour satisfaire notre clientèle il nous faut déplaier à la concurrence.

Venez admirer sur place nos étalages variés.

TÉLÉVISEURS et STÉRÉOS

ELECTROHOME

Avec garantie d'un an sur toutes les pièces. De plus, la lampe-écran du T.V. couleur est garantie pour 2 ans.

SPEED QUEEN
LA LESSIVEUSE-SÈCHEUSE la plus recherchée à cause de sa GARANTIE À VIE sur la cuve en acier inoxydable.

Chez votre seul dépositaire

LE ROI DES BAS PRIX EN MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES
LORANGER ELECTRIQUE Inc.
93 - 97, PLAZA FUSEY • CAP-DE-LA-MADELEINE • TÉL.: 375-8951 - 52

RODOLPHE LORANGER propriétaire
PAUL-EMILE LORANGER gérant des ventes

HEURES D'AFFAIRES
LUNDI - MARDI - MERCREDI, de 9 h. a.m. à 7h.30 p.m.
JEUDI et VENDREDI, 9 h. a.m. à 9 h. 30 p.m.
SAMEDI, de 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

AUCUN COMPTANT 36 mois pour payer PREMIER PAIEMENT EN OCTOBRE

MELLO
 OUVERT DE 7h à 3h p.m.
 REPAS COMPLETS ET LÉGERS
 SPECIALITES: Spaghetti italien, charcol steak
 138, FUSEY COUL ROCHERFORT
 CAP DE LA MADELEINE 378-3233

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, mardi le 26 août 1969

Mademoiselle
 314 Des FORGES
 TROIS RIVIERES

Par suite du congédiement de trente-deux d'entre eux - Montréal et Québec suivraient l'exemple

Débrayage surprise des débardeurs du port de Trois-Rivières

par Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — Les débardeurs du port de Trois-Rivières ont débrayé, hier après-midi, vers 4h30 et ce matin, les débardeurs des ports de Montréal et de Québec doivent débrayer à leur tour.

Les débardeurs qui se sont mis en grève hier, à Trois-Rivières, sont au nombre de 340. Lorsque les débardeurs de Montréal et de Québec se seront mis en grève à leur tour, quelque 4.000 débardeurs seront en grève dans la province de Québec.

Les débardeurs de Montréal et de Québec doivent se mettre en grève à leur tour, ce matin, sur ordre du vice-président de l'Union internationale des débardeurs, M. Norman Quigley, de Trois-Rivières.

M. Norman Quigley est aussi président du local de Trois-Rivières de l'Union internationale des débardeurs.

Les dirigeants de l'Union internationale des débardeurs ont ordonné hier, aux débardeurs de Trois-Rivières de cesser le travail après qu'ils eurent appris que des débardeurs avaient été congédiés par leur employeur, la Three Rivers Shipping.

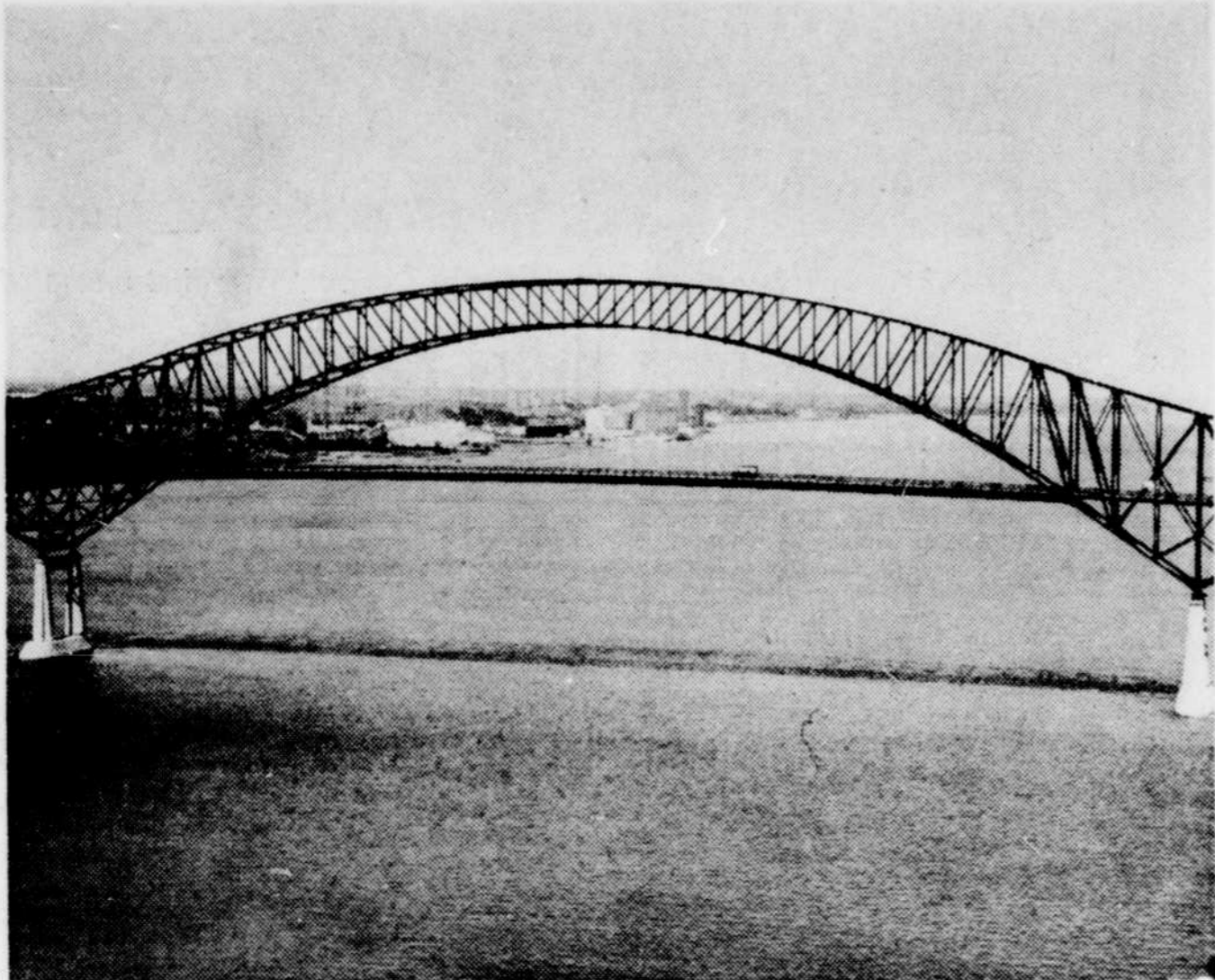
Le vice-président de l'Union internationale ordonna ensuite, une demi-heure plus tard aux débardeurs de Montréal et de Québec de déclencher la grève à leur tour dans leur port respectif après avoir appris qu'un certain nombre d'entre eux avaient aussi été congédiés par leurs employeurs dans la Vieille Capitale et dans la Métropole.

La grève déclenchée hier à Trois-Rivières a été soudaine et surprenante. En effet, lorsqu'ils ont appris que leurs dirigeants syndicaux leur ordonnaient d'arrêter le travail, ils se sont rendus à leur local, rue St-Georges, pour s'enquérir de la raison de l'arrêt de travail.

Lorsqu'ils ont appris que la grève était déclenchée parce que certains des leurs avaient été congédiés par leur employeur, la Three Rivers Shipping, ils se sont dits d'accord.

Le nombre des débardeurs qui auraient été congédiés par la Three Rivers Shipping, à Trois-Rivières, serait de 32.

C'est la première fois que les débardeurs de Trois-Rivières font la grève cette année. Un court arrêt de travail s'était produit, l'an dernier, durant la négociation du nouveau contrat de travail.



(Photo aérienne Roland Lemire)

Le pont sur le St-Laurent vu à vol d'oiseau

CETTE VUE AERIENNE du pont de Trois-Rivières donne une idée précise de la beauté et l'élégance de cette traverse routière, qui relie la rive nord à la rive sud et vice versa. Comme on peut voir, l'arche centrale est dé-

gagée afin de permettre aux océaniques de circuler sans danger. L'intrepide photographe Gilles Millette voulait que le pilote de l'avion passe sous l'arche afin de prendre une autre photo!

Tant que les employeurs ne respecteront pas l'entente

"La grève des plombiers s'éternisera"

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Les chantiers de construction où travaillaient des plombiers sont tous fermés à Trois-Rivières et la région.

M. Joe Caron a déclaré que la grève se continue et qu'elle durera tant et aussi longtemps

que les employeurs ne respecteront pas l'entente signée par les patrons et les parties syndicales, le 10 juillet dernier et prévoyant des augmentations de salaires.

La FTQ qui n'aurait pas signé cette entente, le 10 juillet

dernier, l'aurait signée lors d'une rencontre, le 9 août dernier.

Les grévistes ont organisé des patrouilles et ils inspectent régulièrement les chantiers de construction où ils travaillaient avant la grève, au cas où leurs employeurs tenteraient de rou-

vrir les chantiers et de les remplacer par d'autres employés.

A certains endroits, les plombiers auraient surpris des chantiers encore en travail et les auraient fermés forçant les travailleurs à rentrer chez eux. Aucun incident grave n'a été signalé, toutefois.

si accepté de rembourser leurs employés et de leur payer les augmentations de salaires prévues pour poursuivre leurs opérations dans le domaine de la construction leurs chantiers n'étant pas fermés par les ouvriers de la construction en grève.

Quant aux autres qui n'ont pas signé la même entente, leurs chantiers ont été fermés par les employés en grève. Ces chantiers sont dispersés dans la région. Il s'en trouve à Trois-Rivières, à Louiseville, au Cap-de-la-Madeleine, à St-Narcisse et à Shawinigan et à certains autres endroits.

Une soixantaine d'entrepreneurs signent

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Quelques 61 entrepreneurs de la construction de Trois-Rivières et de la région ont signé, dernièrement une entente avec les dirigeants de la CSN, s'engageant à verser à leurs employés, des

augmentations de salaires prévues par l'entente signée par les associations patronales et les centrales syndicales le 10 juillet.

C'est ce qui a déclaré un des dirigeants de la CSN de Trois-

Rivières, M. Jos. Caron, directeur de grève.

Les entrepreneurs en question ont versé les augmentations de salaire et même la rétroactivité depuis le 10 juillet date de la signature de l'entente entre les deux parties.

M. Caron a dit qu'il s'est rendu lui-même sur les lieux et a lui-même distribué aux ouvriers de la construction les chèques faits par les entrepreneurs et représentant les montants pour chacun de leur rétroactivité salariale par rapport aux augmentations de salaires non payées depuis le 10 juillet dernier.

Les entrepreneurs qui ont ain-

si accepté de rembourser leurs employés et de leur payer les augmentations de salaires prévues pour poursuivre leurs opérations dans le domaine de la construction leurs chantiers n'étant pas fermés par les ouvriers de la construction en grève.

Quant aux autres qui n'ont pas signé la même entente, leurs chantiers ont été fermés par les employés en grève. Ces chantiers sont dispersés dans la région. Il s'en trouve à Trois-Rivières, à Louiseville, au Cap-de-la-Madeleine, à St-Narcisse et à Shawinigan et à certains autres endroits.

Mercier avoue le saccage de chalets de l'Hydro-Québec

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — René Mercier, dix-huit ans, de Gentilly, devra revenir devant le juge Maurice Langlois le 8 septembre pour connaître sa sentence. Il a reconnu être l'un des malfaiteurs qui ont, le 20 juillet dernier, endommagé six chalets appartenant à l'Hydro-Québec, à Gentilly, causant des dégâts pour \$300.

"Je suis coupable, mais j'étais pas seul dans ça, a clamé l'accusé. De fait, il était accompagné de deux autres adolescents plus jeunes que lui, dont les causes sont soumises à la Cour du Bien-Être. Un quatrième membre de la bande devra de son côté comparaître aux Sessions sou peu.

Ils étaient deux, a d'abord mentionné Me Pierre Houde. Nous étions quatre! est intervenu le prévenu Mercier. "Ce n'est pas une raison pour briser plus de chalets, a tranché le président du tribunal; vous reviendrez devant moi le huit septembre pour votre sentence!"

L'invasion des chalets a précédemment été préparée par un violent barrage d'artillerie. Des cailloux ont servi à briser les vitres, puis la prise d'assaut des lieux s'est effectuée sans pertes appréciables, tout au moins du côté des assaillants. Dans les chalets, c'était autre chose... \$300 de dommages.

Et la Moralité dans tout ça?

A la Moralité, c'était la même chose d'après ce qu'en rapporte le directeur Delage. Avant le

La convention de l'U.N. aura lieu dès jeudi

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — D'une source très digne de foi, nous avons appris, tard hier soir, que le congrès de nomination d'un candidat unioniste aura lieu, jeudi soir, le 28 août.

Cette date a été arrêtée, hier soir, à la suite d'une réunion secrète des organisateurs de l'Union nationale de Trois-Rivières, au Castel des Prés. L'honorable René Paul, ministre de la Justice, et M. Christian Vien, secrétaire du parti de l'Union nationale, assistaient à la réunion.

La rumeur a voulu pendant les jours précédents que le congrès de nomination ait lieu le 4 septembre, mais les organisateurs unionistes auraient après mûre réflexion, hier soir, décidé du 28 août. La rumeur veut également que de très fortes pressions soient exercées sur Me Gilles Gauthier, mais le jeune avocat trifluvien qui a fait face à M. J. A. Mongrain lors de la dernière élection fédérale s'est refusé à tout commentaire sur le sujet.

La situation était telle, a soumis le témoin de la première heure, qu'en 1968, il a demandé douze hommes en plus au conseil municipal. Ceci d'expliquer le directeur, pour me permettre de les affecter à tour de rôle à la Sûreté. C'est-à-dire au travail effectué par les détectives. Pas de chance de ce côté, selon le témoin: "On m'en a fourni sept, mais c'était pour remplacer les départs de l'année, comme les retraités par exemple!"

C'était en 1968. Cette année, dépose le directeur: "J'en ai demandé quatorze pour en obtenir huit! Encore une fois pour combler les vides laissés par ceux qui quittaient le service. Donc pas d'amélioration du côté personnel. "En avez-vous parlé au maire? a-t-on demandé au directeur de police... Non, de répondre celui-ci, sauf à l'étude du budget.

Et la Moralité dans tout ça?

A la Moralité, c'était la même chose d'après ce qu'en rapporte le directeur Delage. Avant le

mois d'octobre 1968, le capitaine de la Sûreté et son préposé à la Moralité, avaient fait part à leur chef d'effectuer des descentes dans les hôtels et clubs, reconnus ou soupçonnés d'être des lieux de rendez-vous pour les prostituées. "Faites votre possible," a conseillé le chef de police à ses deux subalternes.

Huitelos! Il fallait nécessairement étaler à l'intention de la Commission de Police, les noms d'établissements, de tenanciers et peut-être aussi d'habitants de ces lieux. Le huis-clos est donc décréto par le juge Roger Gosselin. Un huis-clos qui durera plus d'une heure. A notre retour en cour, la Moralité toujours...

Nous avions laissé à la fin de l'année 1968. On y était toujours. M. Delage s'est remémoré une visite, que lui a faite celui qui était en charge de son escouade de Moralité. "Il m'a demandé deux hommes en surplus, de même qu'un camion-fantôme pour pouvoir effectuer un travail plus efficace. Pour plus de sécurité, pour une protection accrue, ce même détective aurait aussi requis les services d'un policier à ses côtés. "J'ai choisi un tel, parce qu'il était costaud," a souligné M. Delage toujours à la barre aux témoins. La situation était telle, a mentionné le directeur, que le détective requérant lui aurait dit: "Si vous ne me donnez pas cet homme supplémentaire... j'abandonne!"

Sur un ton uniforme, le directeur de police a fait connaître sa réponse d'alors, après avoir consenti à la demande formulée par le détective: "Continuez..."

Delage a témoigné que jamais on ne lui avait souligné l'existence de la prostitution chez nous.

Ces propos fournis par le directeur de police faisaient suite à toute une série de questions dirigées par Me Gaston Gamache, le procureur de l'Association des policiers. Pour ne citer qu'un exemple des affirmations de M. Delage: les deux détectives affectés à l'escouade de Moralité, devaient en plus de leur fonction régulière, s'occuper de nombreuses autres causes relevant de diverses infractions au code criminel, telles que celles de vol, et autres du genre. "Ils étaient, de dire le directeur, aidés à l'occasion par des policiers, mais pas souvent parce que ceux-ci ne sont déjà pas assez nombreux pour le travail régulier dans nos trois postes!"

Ne lâchez pas! Enfin à l'intention de deux hommes de plus à la Motion du juge Gosselin et du commissaire Tobin: "Il aurait fallu fiance en eux!"

Lesage confirmera jeudi que le parti libéral présentera des candidats

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES—L'honorable Jean Lesage, chef de l'opposition, annoncera jeudi de la présente semaine, que le parti libéral provincial présentera des candidats dans les quatre comtés où se dérouleront des élections complémentaires, le 8 octobre.

Les énumérateurs libéraux sont déjà nommés et ils se mettront à l'oeuvre le 2 septembre conformément à la loi électorale. La date du congrès de nomination du parti libéral n'a pas été définitivement arrêtée, mais les organisateurs du comté de Trois-Rivières voudraient que le choix du candidat libéral se fasse, dimanche le 7 septembre à l'école St-Philippe, paroisse du seul candidat actuellement en lice, M. Jacques Vachon.

Si les libéraux font face à une carence de candidats, la situation se présente sous un autre angle dans le clan des unionistes. Déjà l'échevin Aimé Lefrançois et Mme Louise Dufresne-René de Coiret ont fait savoir leur intention d'affronter l'aventure du congrès de nomination et leur exemple sera suivi par quelques autres disciples de M. Jean-Jacques Bertrand qui ne sont pas sans savoir que le principal obstacle pour devenir député du comté de Trois-Rivières, n'est pas l'élection partielle du huit octobre, mais le congrès unioniste de nomination du 4 septembre.

Plusieurs unionistes trouvent curieuse la candidature de l'échevin Aimé Lefrançois. Ils conçoivent mal le fait que le représentant du conseil municipal de Trois-Rivières s'offre pour remplacer Me Yves Gabias qui a eu la franchise de démissionner de ses importants ministères pour cause de santé. Comment M. Lefrançois pourrait-il servir adéquatement les électeurs du comté de Trois-Rivières alors qu'annuellement, il doit séjourner dans des hôpitaux souffrant apparemment d'une maladie assez grave.

Que désire M. Lefrançois au juste? La fonction de député ne dépasse-t-elle pas ses forces physiques puisqu'elle s'adresse aux électeurs de tout un comté et non à quelques milliers de contribuables. Il faut louer le bon vouloir de M. Lefrançois de désirer servir, mais il devra réfléchir énormément avant de brouiller les cartes, car il est certain que jamais Me Gabias n'aurait démissionné si sa santé avait été excellente. Et de plus, Me Gabias était le cadet de M. Lefrançois d'un bon nombre d'années.

L'Union nationale est une faction politique qui se veut démocratique et de ce fait, toutes les candidatures sont acceptées. Mais les principaux organisateurs ne veulent pas tomber dans la bouffonnerie. C'est ainsi que le secrétaire du parti, M. Christian Vien était à Trois-Rivières, hier soir, pour présider une réunion des organisateurs. On ne voudrait pas que des fissures aussi profondes que celles qui ont marqué le récent congrès de l'Union Nationale produisent le même effet lors du prochain congrès de nomination pour un candidat dans Trois-Rivières.

Il est certain que la lutte se fera sur plusieurs fronts, mais on voudrait que celui qui sortira victorieux reçoive un appui inconditionnel de ses adversaires du même parti. Les pressions se font de plus en plus fortes sur deux candidats, M. Raymond Loranger et Me Gilles Gauthier qui prendront certainement une décision définitive au cours des prochains jours.

c'est un secret de Polichinelle

Plusieurs organisateurs du parti Conservateur et de l'Union nationale ont fait part à Polichinelle de leur mécontentement concernant l'organisation de la fête qui marquera les 25 ans de vie politique de l'honorable Maurice Bellemare, le 1er septembre. Ces organisateurs politiques déplorent que le nom de M. Ivanhoé Pronovost ne soit pas mentionné comme faisant partie de l'organisation de la fête. Ce vieux travailleur de la politique provinciale, a été depuis de nombreuses années le principal lieutenant de Maurice Bellemare. Présentement, il participe dans l'ombre, à la préparation de la grande fête du 1er septembre.

Me Roland Paquin, procureur de la Couronne, a été choisi à l'unanimité membre de l'exécutif du CEGEP de Trois-Rivières en remplacement du juge Pierre Trudel de la Cour supérieure. Le gouvernement du Québec nommera bientôt un autre administrateur et la rumeur veut que ce soit Me Gérard Dufresne.

Me Claude Wagner, ministre de la Justice dans l'ancien Cabinet Lesage, sera au Cap-de-la-Madeleine, mardi le 9 septembre, où il donnera une conférence sous les auspices du Club Kiwanis du Cap. Cette conférence sera donnée au Sapin Bleu. Déjà plusieurs personnes ont répondu à l'invitation et le comité de réception du club Kiwanis est assuré d'une foule nombreuse, car les billets s'enlèvent rapidement.

(Voir: Si on m'avait page 17)

Plusieurs personnalités visitent les lieux

La démolition du tablier de béton est passablement avancée au pont Turcotte

SOREL (L.B.) — Le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel, de même que le président du comité du pont Turcotte, M. Alain Goulet, et quelques membres de ce comité, soit MM. Jean Vandal, Marcel Beaulieu et Jacques Guertin, ont visité ces jours-ci les travaux de réparation en cours sur le pont Turcotte, qui est fermé à toute circulation automobile, depuis le 11 août dernier, pour une période de trois mois.

M. J. Gagnon, surintendant des travaux exécutés par les Entreprises Marcel Champoux de L'Épiphanie, a souligné à cette occasion que dès cette semaine, les ouvriers commenceront la fabrication des formes pour la coulée du tablier de béton, prévue pour la mi-septembre. Cette préparation à la coulée du béton sera effectuée du côté de Sorel où la démolition du vieux tablier de béton est passablement avancée. Aussitôt que cette démolition sera terminée du côté de Sorel, les ouvriers exécuteront le même genre de travail du côté de Tracy.

par la fermeture du pont Turcotte et la construction des approches du nouveau pont.

M. Goulet a souligné la collaboration que son comité a reçue de la part de toutes les autorités concernées. Le président du comité s'est dit heureux de déclarer que la période prévue pour la fermeture du pont Turcotte sera probablement plus courte que celle précédemment annoncée, et cela au grand plaisir des commerçants et des travailleurs de la région.

M. Gagnon a par ailleurs fait remarquer que le nombre d'employés est actuellement de 25. Il sera porté à une soixantaine. Il a également souligné que les travaux sur le pont Turcotte débutent le matin à 7 heures pour se poursuivre jusqu'à 9h. 30 le soir.

M. Martel

Commentant ces visites des travaux en compagnie des membres du comité du pont, le député de Richelieu, M. Maurice Martel, s'est dit heureux de constater que les citoyens s'occupent de leurs problèmes en venant sur les lieux constater l'état des travaux en cours et s'informer auprès de l'entrepreneur de la marche des travaux. "Je crois, a ajouté M. Martel qu'avec cette façon de procéder, nous allons apporter une contribution précieuse dans cette réalisation nécessaire et urgente". Les gens peuvent ainsi suivre de près la marche des travaux et constater que tout se déroule normalement, que tout marche rondement.

M. Martel a souhaité par ailleurs la collaboration des autorités des municipalités concernées, pour alléger le problème de la circulation occasionnée par les réparations en cours au pont Turcotte, et les travaux d'aménagement des approches du nouveau pont Sorel-Tracy.

Planification

Répondant à des plaintes formulées relativement à la planification des travaux exécutés en même temps aux deux ponts qui relient les deux rives du Richelieu entre Sorel et Tracy, M. Martel a souligné qu'il y avait une bonne planification, expliquant que depuis plus d'un an, les ingénieurs de la Voirie provinciale, les ingénieurs-conseils et les contremaîtres des entrepreneurs se réunissent tous les mardis matin pour planifier les travaux de la semaine à venir. "Je pense que si on fait cela depuis un an, on a pu prévoir les inconvénients et les problèmes que ces travaux peuvent occasionner", a ajouté M. Martel.

M. Alain Goulet

Le président du comité du pont Turcotte, M. Alain Goulet, s'est dit satisfait de la rencontre et de la visite des travaux en cours. Notre comité n'avait pas l'intention de régler tous les problèmes mais de coordonner l'action des personnes qui s'occupent de ces travaux, tant sur le pont Turcotte que sur le nouveau pont.

Jusqu'à maintenant, notre comité a réussi à sensibiliser les autorités aux problèmes qui se posaient. Je crois qu'à l'avenir, nous serons en mesure d'améliorer sensiblement les troubles de la circulation occasionnés

L'agent Jean-Marie Auger est congédié par le conseil de ville de Nicolet

NICOLET (R.L.) — Le conseil de ville a décidé, au cours de sa dernière assemblée, de renvoyer le policier Jean-Marie Auger, qui était au service de la force constabulaire de Nicolet depuis le mois de novembre dernier.

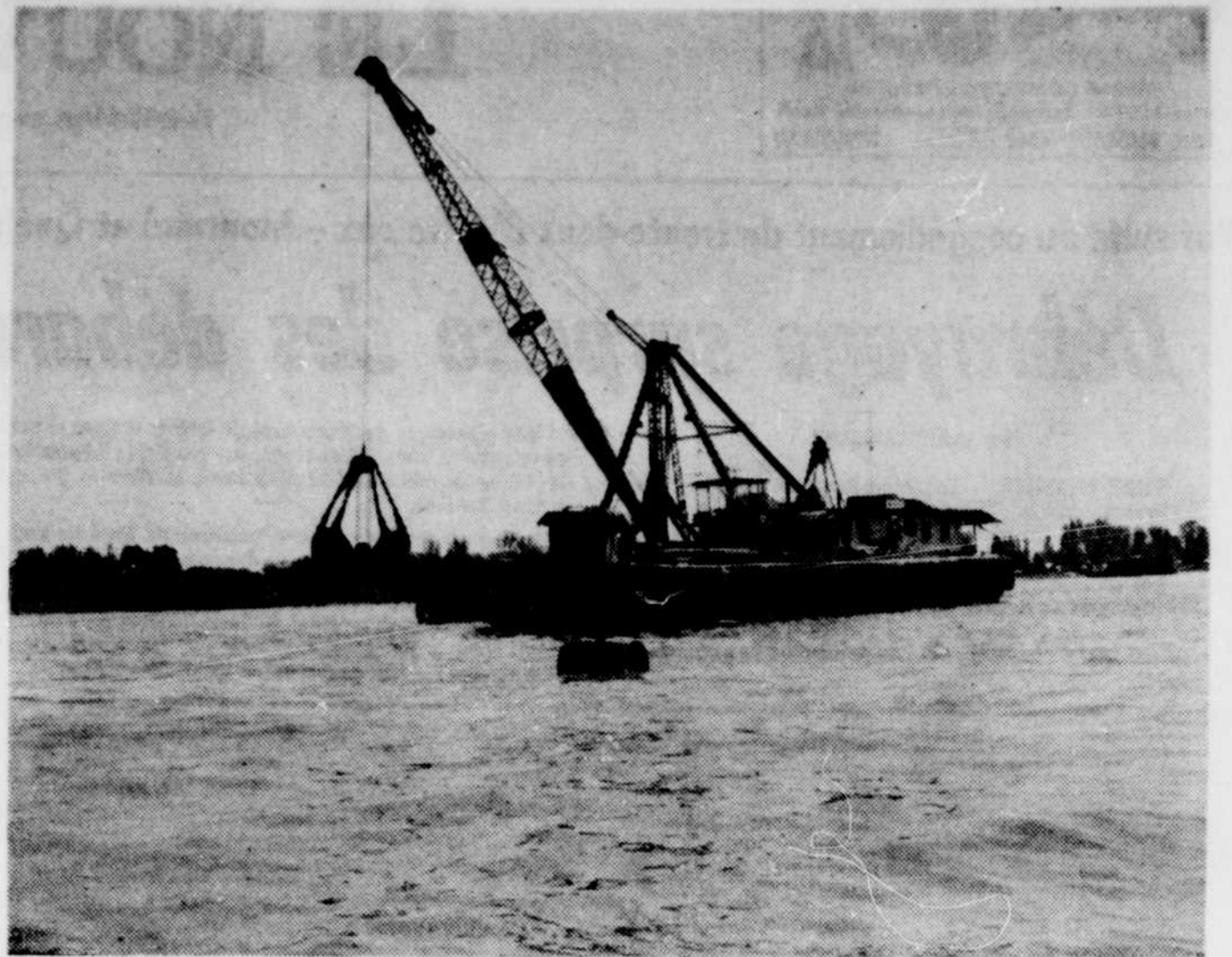
C'est le conseiller Gérard Lapien qui a proposé que le policier soit démis de ses fonctions à la dernière assemblée du conseil municipal de Nicolet.

L'agent Jean-Marie Auger demeurera toutefois en fonctions jusqu'au 4 octobre prochain, c'est-à-dire au retour du policier Hector Desrosiers. Ce dernier poursuit présentement un entraînement de quatre mois à l'Institut de Police du Québec, à Nicolet.

On se souvient que le cas du policier Jean-Marie Auger avait été plusieurs fois rebondissements au conseil de ville alors que l'on prolongeait son engagement temporaire de mois en mois.

Toutefois, en avril dernier, le conseil avait décidé de prolonger l'engagement temporaire du policier jusqu'à avis contraire, en attendant de le nommer en permanence.

M. Auger avait été engagé officiellement lors de la séance du 4 novembre 1968 quand le conseiller Gaston Allard, ex-président de la commission de police au sein du conseil municipal, ratifia l'engagement du policier qui était déjà en service depuis deux semaines.



(Photo: LaRé, Nicolet)

Dragage de la rivière Nicolet

LE DRAGAGE DE LA RIVIERE NICOLET a été entrepris au cours de la semaine dernière par la firme St-Maurice Dredging, de Notre-Dame de Pierreville. Les travaux progressent très rapidement et ce, à la plus grande satisfaction des amateurs de yachting de la région qui souhaitent depuis longtemps le creusage de la rivière pour assurer une certaine sécurité aux visiteurs. Tout porte à croire que les travaux de dragage seront complétés en fin de semaine. L'entrepreneur doit creuser sur

une longueur de 1,530 pieds et une largeur de 80 pieds et à une profondeur de huit pieds au-dessous du niveau zéro. L'entreprise St-Maurice Dredging, comme l'illustre la photo, est pourvue d'un équipement très modernisé pour effectuer ce genre de travaux très rapidement. La firme de notre région s'est vu octroyer le contrat au montant de \$7,880 par le ministère fédéral des Travaux publics.

Choix des vérificateurs

La Régionale renverse le vote du secrétaire-administrateur

par Régent LAJOIE

NICOLET — C'est par un vote de 4 contre 3 que la Commission scolaire régionale Provencher, de Nicolet, a renversé celui pris par le secrétaire-administrateur, M. Roger Tremblay, lors de la dernière assemblée des délégués, pour finalement procéder à la nomination du bureau René de Cotret, Ostiguy, St-Arnaud, Beauchemin et Associés comme vérificateurs de la Régionale nicolétaine, pour l'année scolaire 1969-70.

Ce bureau de comptables agréés est de Drummondville, mais il a une succursale à Nicolet, où M. Léopold Beauchemin, c.a., est le représentant pour la région.

Cette décision des commissaires n'a pas été facile à prendre. Il a même fallu que la Régionale demande des avis légaux avant d'en arriver à changer la décision prise à l'assemblée annuelle des délégués de la CSRP.

Lors de la dernière assemblée régulière des commissaires de la Régionale, le secrétaire-administrateur, M. Roger Tremblay, a donné le rapport des deux avis légaux relativement à la nomination du vérificateur de la régionale Provencher pour l'année scolaire 1969-70. Ces avis légaux avaient été demandés au service juridique de la Fédération des Commissions scolaires et à Me Pierre Smith, de Nicolet.

Quelques jours après la décision prise à l'assemblée des délégués, le bureau René de Cotret, Ostiguy, St-Arnaud, Beauchemin et Associés, c.a., avait demandé deux avis légaux, de

leur côté, en marge des procédures prises par le président d'élection, M. Roger Tremblay.

Or, à la dernière réunion des commissaires, ces derniers en sont venus à la conclusion que les avis légaux qu'ils avaient demandés étaient semblables à ceux que leur avaient fait parvenir les études légales consultées par la firme René de Cotret, en l'occurrence Biron et Jutras, avocats, et Me Jean-Guy Béliveau.

Les avis légaux en question stipulaient que la nomination du vérificateur, le 7 juillet dernier, n'était pas légale et devrait être déclarée nulle. De plus, la Commission scolaire régionale Provencher devrait procéder à la nomination du vérificateur conformément à l'article 496 du code scolaire.

Deux propositions furent alors enregistrées à la dernière assemblée de la Régionale. M. Jean-Louis Provencher proposa que M. Lucien Shooner, c.a., soit à nouveau nommé comme vérificateur à la CSRP pour l'année scolaire 1969-70.

Il fut aussi proposé par M. Claude Beaudry que le bureau René de Cotret, Ostiguy, St-Arnaud, Beauchemin et Associés, c.a., soit nommé comme vérificateur à la régionale Provencher.

Le président de l'assemblée, M. Maurice Lavallée, demanda alors le vote sur les deux propositions. MM. Edgar Boissonneault et Maurice Lavallée ont alors appuyé la proposition de M. Jean-Louis Provencher. De leur côté, MM. Rémi Hardy, Germain Hébert et Mme Suzanne Rousseau ont appuyé la proposition de M. Claude Beaudry.

Cette dernière proposition fut donc acceptée sur division et le bureau de comptables René de Cotret était nommé vérificateur pour la prochaine année scolaire.

re, remplaçant ainsi M. Lucien Shooner, de Pierreville, qui avait cumulé cette fonction au cours des quatre dernières années.

Les faits

Cette histoire de nomination du vérificateur a débuté le 7 juillet dernier, c'est-à-dire le soir même de l'assemblée annuelle des délégués à la régionale Provencher.

Comme c'est la coutume, le secrétaire-administrateur, en l'occurrence M. Roger Tremblay, agit en qualité de président d'élection pour les postes de commissaires sortant de charge et pour l'élection du président du bureau des délégués et du président de la Régionale.

Tout s'est déroulé dans l'ordre jusqu'au moment où les délégués furent appelés à élire ou nommer le vérificateur par vote secret. Il y avait, dans la salle de l'auditorium de la Polyvalente Jean-Nicolet, 90 délégués officiels en plus d'autres personnes qui n'avaient rien à faire avec le vote qui devait être pris. Chacun des délégués fut alors invité à voter pour le vérificateur de son choix, par scrutin secret. Le résultat: 45 pour M. Shooner, 45 pour le bureau René de Cotret.

Voilà précisément où le problème a surgi. Le président d'élection, M. Roger Tremblay, de Pierreville, fut dans l'obligation de voter et opta pour M. Lucien Shooner, de Pierreville également. Après le vote, M. Tremblay a expliqué que sa décision était prise à l'avance, advenant le cas d'une égalité, votant alors pour le candidat déjà en place. Il se trouvait que M. Lucien Shooner occupait le poste de vérificateur.

Au lendemain et durant les quelques jours qui suivirent l'assemblée des délégués, les

commentaires allaient bon train sur le territoire et plusieurs commençaient déjà à douter de la façon de procéder.

On procédait de cette façon depuis le début et personne ne s'est soucié, jusqu'à ce jour, de la façon de procéder puisque les résultats du vote avaient toujours comporté une certaine majorité. Il y avait une chance sur mille pour que le résultat du vote soit identique de chaque côté et le hasard a voulu que ce soit cette année.

Voici en quelques lignes ce que l'on reproche aux procédures employées lors de la dernière assemblée des délégués.

Le président d'élection, dont la nomination est automatique en vertu des procédures du ministère, doit demeurer en place pour les élections des commissaires, du président de la commission scolaire et du président du bureau des délégués. Cette élection vient en dernier lieu et précède la nomination du vérificateur.

Or, comme c'est avant tout l'assemblée des délégués et non une réunion de la commission scolaire Régionale, il était du devoir du président du bureau des délégués de reprendre son siège pour procéder à la nomination du vérificateur, la tâche du président d'élection étant terminée à ce stade de l'assemblée.

C'est donc dire que le président du bureau des délégués, en l'occurrence M. Maillette, reprenait son siège et poursuivait l'assemblée en passant à l'item suivant à l'agenda: nomination du vérificateur.

En nommant un nouveau vérificateur, les commissaires ont brisé, sans peut-être s'en rendre compte, le triumvirat de Pierreville, formé de MM. Maurice Lavallée, président de la Régionale, Roger Tremblay, secrétaire et Lucien Shooner, vérificateur.



(Photo: LaRé, Nicolet)

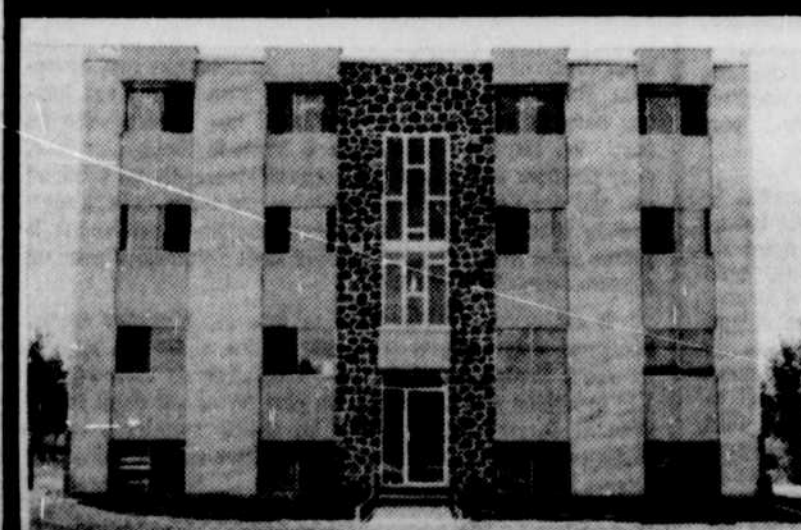
Fermeture du Chenal de la Ferme

LA DEFENSE NATIONALE A NICOLET effectue présentement des travaux pour fermer le Chenal de la Ferme en y érigeant un pont qui permettra au personnel de se rendre sur une île de leur domaine. Un pont relie déjà cette île à la terre ferme mais ce dernier est endommagé à chaque printemps par la débâcle annuelle. Les dirigeants ont alors décidé, dernièrement, d'aménager un

passage à l'entrée du Chenal de la Ferme, ce qui aura pour effet de fermer pratiquement ce cours d'eau puisque l'on installera seulement une ouverture en ciment pour permettre aux chasseurs de franchir le passage en chaloupe. De plus, les propriétaires riverains voient d'un mauvais oeil la fermeture du chenal à cause de la crue des eaux qui fait de nombreux ravages, au printemps.

À LOUER À SHAWINIGAN

APPARTEMENTS ULTRA-MODERNES OCCUPATION IMMÉDIATE



Près de l'Institut Technologie C.E.G.E.P. Séminaire

- 2 1/2 meublé - Chauffé
- Tapis mur à mur
- Salle Commune
- Stationnement
- Câble de TV fourni
- Buanderie
- Casiers D'entreposage
- Service de concierge

Idéal pour jeunes couples professeurs étudiants
Situé à: 2333, 45e Rue, SHAWINIGAN

INFORMATION: M. André PELLERIN
Tél.: 539-4180 - 537-1814

Des amendes variant de \$100 à \$350

Trois personnes condamnées pour des vols à l'étalage

SOREL (L.B.) — Trois personnes de Montréal qui avaient été arrêtées par la police municipale de Sorel, le 17 décembre 1967, pour vols à l'étalage dans quatre magasins du centre commercial sorelois, ont subi leur procès jeudi dernier devant le juge Paul-A. Péloquin, au palais de justice de Sorel.

jeanne Larose et Léo Cyr, tous de Montréal, ont reconnu leur culpabilité et ont été condamnés à des amendes variant de \$100 à \$350.

Les vols avaient été commis au magasin Chez Béatrice, au magasin Le Chic, au magasin Budd et à la mercerie Roxy, où des marchandises avaient été subtilisées pour un mon-

tant d'environ \$300. Les marchandises volées ont été retrouvées par la police dans l'automobile des voleurs. Elles avaient été cachées dans des sacs de plastique.

L'enquête dans cette affaire a été menée par le chef Théodore Vallée et le détective Roger Beaupré de la police municipale de Sorel.

Madeleine Beaupré, Ré-

Pour vous abonner au journal
LE NOUVELLISTE,
vous adresser à 97, St-Paul.
Tél.: 756-8311

LE NOUVELLISTE

Joliette, mardi le 26 août 1969



En furetant dans Joliette

C'est mardi prochain que s'ouvrira sous la présidence de l'honorable juge Claude Bisson le terme des Assises criminelles pour le district judiciaire de Joliette. Plus de soixante-cinq causes sont inscrites jusqu'à maintenant.

Pour Me Clément Trudel ces assises seront très importantes puisqu'elles lui donnent l'occasion, pour la première fois, de plaider dans une cause de meurtre. Il lui appartient de sauver Jean-Romain Marin de la prison à perpétuité.

Une poignée de mains, un "bonsoir M. l'Aspirant" voilà tout ce qui s'est échangé entre le député du comté de Joliette à l'Assemblée nationale, M. Pierre Roy, et le candidat péquiste lors des prochaines élections provinciales, Me Bernard Landry, au moment de leur rencontre samedi. C'est à souhaiter que les débats oratoires (s'il y en a) seront l'occasion de plus longs échanges.

A l'hôtel Château Windsor, samedi soir dernier, on fête le président de la Chambre de Commerce locale, M. Gilles Varin. Cette organisation ne veut pas se mêler de politique, disait son président, et le fait nous a été confirmé puisqu'on y apercevait M. Pierre Roy (député UN), Me Bernard Landry (candidat PQ) et le docteur Robert Quenneville (aspirant au trône libéral).

Le conseiller Roger Goulet a été nommé comme co-délégué de la cité joliettaise au comité chargé d'étudier la question de la bibliothèque. Son titre de président du comité des finances a été la cause de cette nomination. Il paraît que le litige est plutôt d'ordre pécuniaire culturel.

Certaines personnes pensent déjà à mettre du sang nouveau au sein du conseil municipal. Bien que les élections n'aient lieu qu'à l'automne 1970, des noms de candidats sont mentionnés. La dernière trouvaille: M. Jacques Martin. Les connaissances de M. Martin à titre de comptable seraient fort utiles et appréciées dans quelques commissions dont celle des finances.

C'est vendredi soir dernier que les Chanteurs de la Place Bourget sont partis en direction du Manitoba. Le rassemblement avait lieu au terrain de stationnement de la Cathédrale. Aucune personnalité n'assistait au départ des ambassadeurs de Joliette.

Certains n'ont pas apprécié le fait que la municipalité ait permis à la tournée Musicorama de bloquer une artère du centre commercial vendredi dernier, à l'heure de la sortie des bureaux. Et que dire de l'application du règlement municipal qui interdit la diffusion par haut-parleurs dans les limites de la cité?

Un mot de félicitations à l'endroit de M. Yvon Richard le premier organisateur de la soirée du président. Cet événement clôturait la Semaine Chambre de Commerce et fut des plus réussis.

Nous ignorons si l'unioniste Gilles Varin aurait viré son capot de bord, mais toujours est-il qu'il s'est acheté un pistolet qui lance de véritables plombs. Souhaitons qu'il ne passe pas dans le clan des "barbus castristes", fomentateurs d'attentats et de révolutions.

Nous admirons la logique de quelques-uns de nos conseillers municipaux. Pas de subvention au Tour de la Nouvelle-France et une réception à la Tournée Musicorama. Vraiment, la promotion sportive, eux, ils connaissent cela.

Si la soirée de mercredi a été, à la joute mettant aux prises les Expos et les Padres, l'occasion de voir défiler neuf lanceurs dans la partie, mentionnons que l'assemblée de la Chambre de Commerce régionale a pour sa part été présidée par trois individus: MM. Jacques Béland, Roger Bourgaud et Gilles Varin se sont succédé à titre de président d'assemblée. Le secrétaire avait hâte qu'on en arrive à une décision.

Des confrères journalistes sans doute moins occupés que les autres ont pu répondre à l'invitation qui leur avait été lancée par Georges "Malson" Roy. Depuis mercredi après-midi, on dit qu'ils sont à taquiner le poisson. C'est à vérifier.

Une musique d'ambiance accompagnait la discussion des membres de la Chambre de Commerce régionale à leur dernière assemblée. Une musique jeune pour des types favorisant le renouveau. Lautrec, Charlebois... Farago... etc...

Dernièrement, on faisait remarquer qu'il était préférable que les mêmes personnes soient déléguées durant une période d'un an à une organisation supérieure dans le but d'en arriver à une meilleure compréhension. C'est extraordinaire mais certains conseillers sont à la table du conseil depuis des années et ils ne se comprennent pas encore. C'est à n'y rien comprendre.

M. Raymond Saint-Amant, gérant de la Banque ne voulait pas mentionner son pointage lors d'un tournoi de golf de peur que ceci ne soit à l'origine d'un entrefilet dans cette chronique. C'est effrayant ce que les gens se méfient. Ce n'était pas notre idée.

La prochaine réunion de la Chambre de Commerce de Joliette sera des plus importantes. On y discutera de la pollution de l'air. Des invitations spéciales ont été transmises aux industriels. Un officier du Ministère de la Santé sera présent.

On recherche destypes courageux, combattifs et audacieux pour affronter l'équipe de balle molle CJLM. Celle-ci demeure invincible.

La justice contre la justice. Cela semble bizarre mais c'est ce qui aurait pu arriver le 16 mars, prochain alors que le procureur de la Couronne aurait dû procéder contre un type défendu par le Ministre de la justice l'honorable Rémi Paul. Mais, rassurez-vous, celui-ci se retirera du dossier et l'accusé devra se trouver un autre avocat, en attendant que celui-ci soit nommé... ministre de la justice.

A compter du 3 septembre prochain le club Kiwanis reprendra ses activités régulières. Les réunions ne se tiendront plus, comme durant la période estivale, à midi, mais bien le soir à 6h.30. C'est fini le temps des vacances.

Le président du club Kiwanis, Robert Arsenault, se repose présentement dans les provinces maritimes. C'est en prévision du congrès de l'O.Q.M.M. qui se tiendra le 27 à Saint-Jean, Terre-Neuve.



LES CHANTEURS DE LA PLACE Bourget sont maintenant partis en direction de la ville de Steinbach, au Manitoba, où ils présenteront un concert. Le directeur de la chorale, le père Fernand Lindsay, reçoit ici sa carte d'identification comme faisant partie de la chorale.

Les marchands seront-ils capables de prendre leurs responsabilités?

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Si le conseil municipal décide de demander un référendum aux seuls propriétaires du Coeur du centre commercial, le nombre de marchands sera de 29, représentant une évaluation de \$2,298,770.

Par contre, si l'on considère le grand centre commercial, le nombre passera à 83 propriétaires pour une évaluation de \$5,622,550.

C'est ce que nous révèle un rapport présenté aux membres du conseil municipal par le secrétaire-trésorier, M. J.-A. Desormiers.

Ce dernier a en effet effectué un relevé du nombre de propriétés et de la valeur de celles-ci.

Le premier secteur est formé des propriétés comprises sur la rue Saint-Charles-Borromée entre Notre-Dame et Manseau, côté sud, sur la rue Manseau entre Saint-Charles-Borromée et Lajoie, des deux côtés, sur la Place Bourget entre Saint-Viateur et Notre-Dame, des deux côtés, ainsi que celles de la rue Notre-Dame entre Saint-Charles-Borromée et Lajoie, des deux côtés. 83 propriétaires sont concernés pour une évaluation de \$5,622,550.

Par contre, dans un secteur restreint, on dénombrerait 29 propriétaires évalués à \$2,298,770. Le secteur serait formé à partir des rues suivantes: Manseau entre Place Bourget et Saint-Charles-Borromée, côté sud-est, Place Bourget entre Manseau et Notre-Dame, côté nord-est, Saint-Charles-Borromée entre Notre-Dame et Manseau, côté sud et finalement Notre-Dame entre Saint-Charles-Borromée et Place Bourget, côté Nord-est.

Le rapport

Commentant ce rapport lors de la réunion de la Chambre de Commerce de Joliette, le président de la Commission d'urbanisme, le conseiller René Chaput, a indiqué qu'à première vue, il se pourrait fort bien que le référendum soit soumis aux propriétaires du deuxième secteur, soit à seulement 29 propriétaires.

"On a pensé, de dire celui-ci, que les hommes d'affaires seront capables de prendre leurs responsabilités et qu'ils ne rejettent pas notre projet".

Rappelant les différentes étapes qui ont marqué le projet de stationnement, le conseiller a indiqué que les prévisions budgétaires s'élevaient maintenant à \$40,000 pour le fonds de stationnement.

"Nous avons maintenant, de poursuivre M. Chaput, un montant de \$40,000 qui entre dans le fonds de stationnement, soit l'équivalent de ce qu'il en coûte en frais d'amortissement et d'entretien. Il est donc possible de voir la chose d'un bon œil puisque ce montant ne comprend pas les revenus qui seront apportés par l'addition des compteurs du terrain de stationnement".

Le conseiller a poursuivi en disant qu'il pourrait en coûter \$275,000 à la municipalité pour aménager ce terrain de stationnement, ce montant comprenant les frais d'expropriation.

Il a également souligné que les revenus du fonds de station-

La stationnement hors-rue

Il y aurait un moyen de ne pas tenir de référendum

JOLIETTE (C.V.) — La question de l'aménagement d'un terrain de stationnement dans les limites de la cité intéresse toute la population et chacun essaie de trouver la solution miracle, de déchirer le pot magique qui viendrait détruire le mal qui persiste actuellement.

Ainsi, le secrétaire-trésorier de la Commission scolaire régionale Lanauzière, M. Jean-Guy Nadon, a émis une idée lors de la dernière assemblée du bureau de direction de la Chambre de Commerce de Joliette, qui pourrait s'avérer utile.

On se souvient qu'il y a plusieurs mois le référendum avait été battu et que les conseillers s'étaient retrouvés avec le même problème. Il semble évident que la population acceptera d'aménager un tel terrain lorsqu'elle sera assurée que les fonds seront disponibles.

M. Nadon a suggéré aux conseillers René Chaput et Marcel Rainville de louer un terrain plutôt que d'en acheter un. Ainsi, le principe du référendum ne pourra s'appliquer.

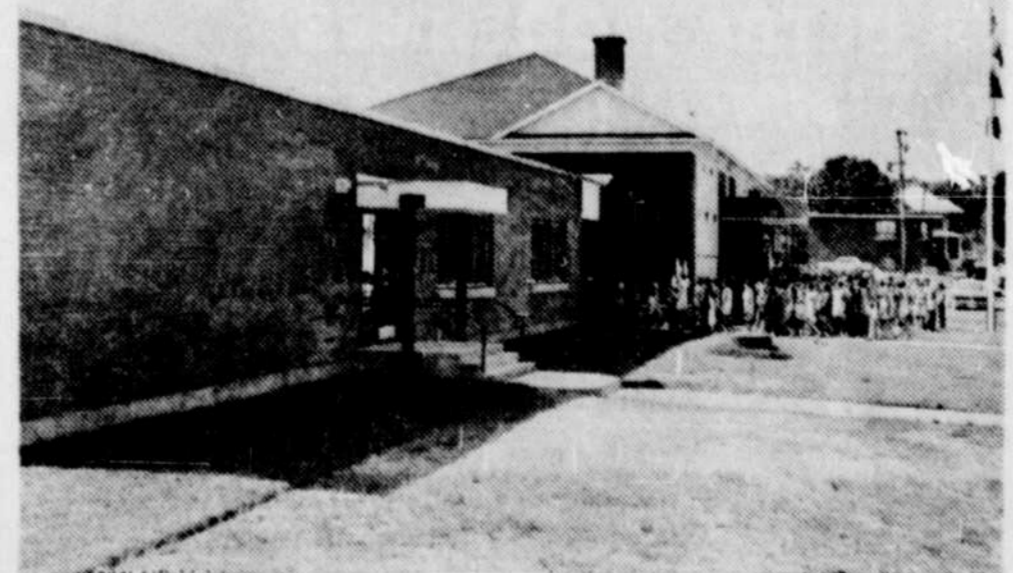
Puisque les conseillers sont si convaincus de la rentabilité d'un terrain de stationnement, il leur sera facile après quelques années d'opération de convaincre les propriétaires.

Le tour sera alors joué et Joliette aura enfin son terrain de stationnement.

Les conseillers sont demeurés sur le coup muets devant la suggestion de M. Nadon mais après quelques secondes de réflexion ont déclaré à celui-ci qu'ils allaient étudier ce moyen de contournement.



LORS DE LA BÉNÉDICTION de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, dimanche après-midi, Mgr René Audet présidait la cérémonie. Sur la photo on voit dans l'ordre habituel M. Pierre Roy, député du comté de Joliette, à l'Assemblée nationale, Mme



C'EST L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA PAIX, située rue des Commissaires, à St-Ambroise de Kildare. Cette école était inaugurée et bénie dimanche dernier alors que plus de 250 personnes assistaient à cette cérémonie.

Petrofina hérite des principaux contrats

Joliette Propane Inc. perd un important contrat

JOLIETTE (C.V.) — La compagnie Petrofina Canada Ltée, dont le représentant à Joliette, est M. Marcel Desmarais, a hérité de la majorité des contrats pour la fourniture des produits pétroliers à la cité joliettaise. En effet, cette compagnie pétrolière a présenté dans la majorité des cas, la plus basse soumission pour la fourniture des produits, se voyant ainsi accorder le contrat.

La gazoline, l'huile à lampe, l'huile Diesel, les huiles lubrifiantes (deux catégories) seront fournies par M. Desmarais tandis que l'huile combustible sera prise à la compagnie Aigle d'Or, représentée par M. Maurice Gagnon. L'antigel sera fourni par M. M. Bressette, de la compagnie Bressette Auto Parts et le gaz propane sera acheté chez Québec Propane Inc., dirigé par M. Rosaire Ayotte.

Huit compagnies avaient présenté des soumissions pour faire suite à la demande du 14 août dernier et qui furent ouvertes la semaine dernière.

Fait à noter, la compagnie Joliette Propane Gaz Inc., aurait pu se mériter un contrat, ayant présenté la plus basse soumission pour la fourniture du gaz propane. Cependant le bureau de direction de cette compagnie a refusé de payer les frais de la licence de commerce et ce, tel que mentionné dans une lettre adressée au secrétaire-trésorier en date du 18 juin 1969. C'est pourquoi le conseil municipal a refusé de lui accorder ce contrat, lui préférant la compagnie Québec Propane Inc.

Tableau des soumissions acceptées

Gazoline — Petrofina	0.3898
Huile à lampe — Petrofina	0.1477
Huile combustible — Aigle d'Or	0.1250
Huile diesel — Petrofina	0.4010
Antigel — Bressette Auto Parts	2.42
Huiles lubrifiantes Petrofina	1.12
	1.30
Gaz propane —	1.30
Québec Propane Inc.	0.18

La rentrée des étudiants en classe est devancée

JOLIETTE — Les étudiants inscrits aux cours du CEGEP de Joliette reprendront leurs livres plus tôt cette année. En effet, dans une communication qui nous a été transmise, il est indiqué que la rentrée des classes avait été devancée afin de permettre la tenue des examens de la première session avant les vacances de Noël.

C'est donc cette semaine que la masse étudiante se dirigera vers le collège joliettain. Ainsi, le 27 août, soit mercredi prochain, à 9.30 heures a.m., les étudiants inscrits en première année seront accueillis par la direction du Collège. Le lendemain, ce sera au tour des étudiants de CEGEP II et finalement, le 29 août, les étudiants inscrits en 4ème Collégiale ou en 3ème Spécialisation débuteront leur année académique.

Comme l'on sait sans doute, le jour de la rentrée sera consacré à une rencontre avec la direction du collège et à l'accomplissement des diverses formalités. Ce sera le paiement des frais d'admission, la photographie des étudiants pour la carte d'identité, l'attribution des casiers au vestiaire et la remise individuelle des horaires.

Par la suite, les cours reprendront mais, souhainons-le, avec moins d'agitation que l'an passé.

Les loisirs à Joliette

Bibliothèque - adultes

9.00 à 12.00 a.m.; 1h.30 à 5.00 p.m.

Enfants

1h.30 à 5.00 p.m.

Terrain Bosco

Ce terrain est maintenant ouvert au public durant la journée pour pique-niques la semaine. Des gardiens de plage sont sur les lieux entre 1h et 7h p.m. L'entrée est gratuite.

Terrain Maria-Goretti

Ce terrain est réservé uniquement aux campeurs qui y sont déjà installés. Seuls ceux-ci peuvent y demeurer jusqu'à la fin des vacances à cause du manque de facilités adéquates.

Stade de Baseball

7.00 p.m. — Ligue commerciale de balle lente.

Parc St-Jean-Baptiste

6h.30 p.m. — Ligue de balle molle.

Selon René Lévesque

Il est impossible pour le Québec de progresser

ORILLIA, Ont. (PC) — Le leader du Parti québécois, M. René Lévesque, a affirmé hier que le Québec devrait se séparer du Canada parce que sous le présent régime, "il nous est impossible de progresser".

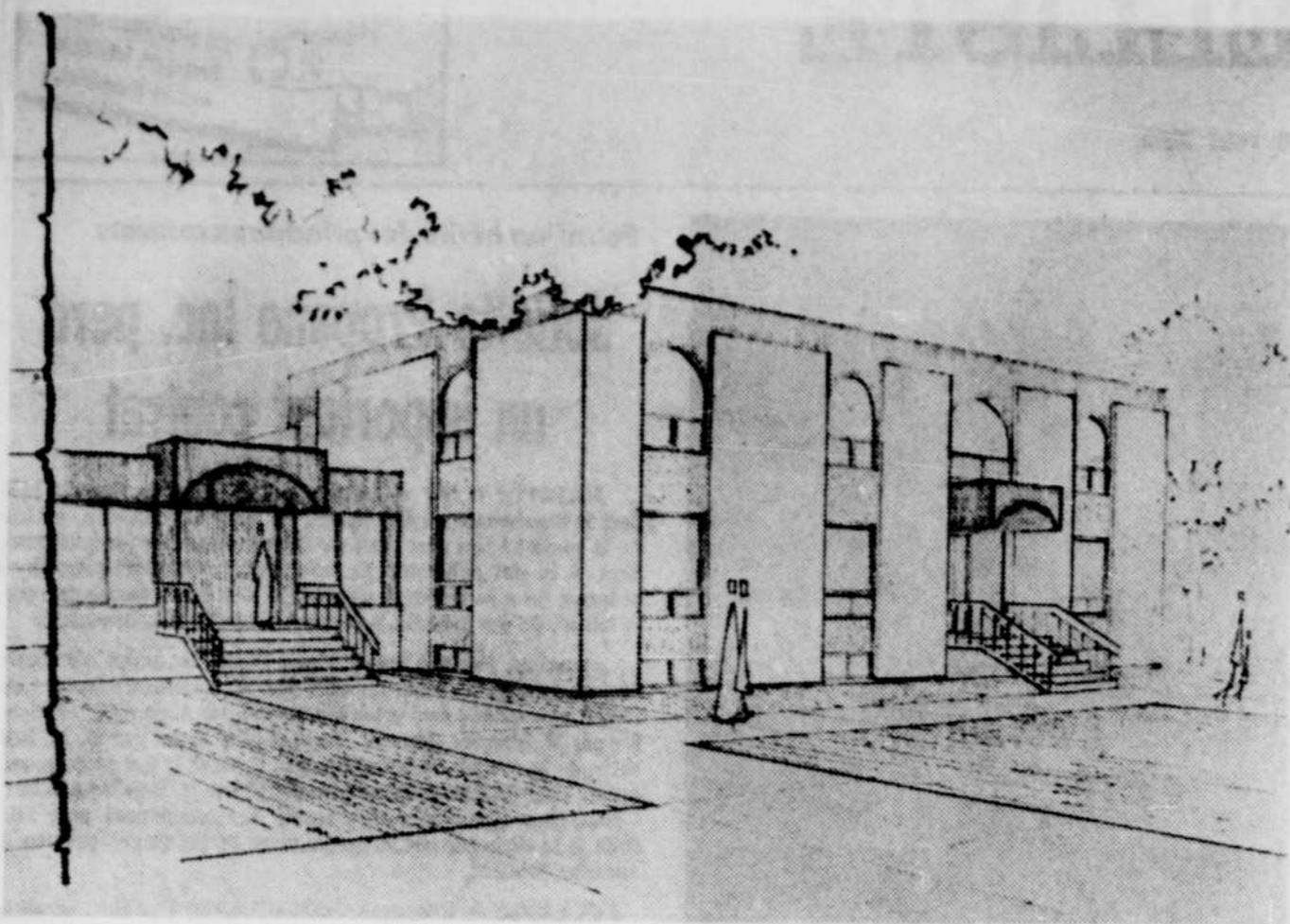
S'adressant aux délégués à la 11e conférence annuelle de Lac Couchiching, il a ajouté que jusqu'à il y a une quinzaine d'années, le Québec constituait une "société malade" à cause du manque d'instruction dans la population, mais que désormais la province disposait des compétences qui lui permettraient de s'affirmer davantage en quittant la Confédération.

"Maintenant que cette compétence existe, le Québec doit prendre en main son administration, a-t-il dit. Nous pouvons réussir deux ou cinq fois mieux en menant notre propre barque".

Il a dit qu'environ 90 pour cent des jeunes recevaient actuellement une éducation secondaire et qu'un grand nombre d'entre eux allaient poursuivre leurs études au niveau universitaire.

Il a déclaré aux 67 délégués que la jeunesse voulait se faire valoir comme elle l'entendait au Québec.

La conférence, qui prendra fin samedi, est tenue sous l'égide de l'Association canadienne des Nations unies.



(Photo Lapointe)

VOICI L'ASPECT qu'aura le nouveau presbytère que la Fabrique St-Antoine de la Rivière-du-Loup projette de construire très bientôt. On remarquera les passerelles

qui auront accès, de l'intérieur du presbytère, à la porte latérale est de l'église, et à la sacristie. Les plans sont de l'architecte trifluvien, M. Roger Villemure.

Formation du comité de la construction du presbytère

LOUISEVILLE (M.B.) — Lors d'une réunion, tenue à l'hôtel de ville de Louiseville, on a procédé à la nomination du comité d'organisation pour le financement du futur presbytère du grand Louiseville.

Le président en sera M. Léo Doyon, alors que les autres membres sont Mmes Remi Paul, Wellie Pothier, Rosaire Vachon, MM. J.-Roland Bellemare, Réal (B.C.N.) Beaudoin, Gaétan Blais et Bernard Milot.

Cette assemblée était présidée

par le pasteur de Louiseville, le chanoine Bernard Ferland.

Ce comité verra à la vente d'obligations (sans intérêt), aux citoyens et citoyennes du grand Louiseville, en vue du financement de cette éventuelle construction.

Quant aux soumissions pour ces travaux d'érection, elles ont été ouvertes (5), mais aucun entrepreneur ne se l'est vu accorder encore.

Absence motivée du président

Serment d'office

LOUISEVILLE (M.B.) — Me Michel Lupien, avocat, de Louiseville, a prêté le serment d'office à la fonction de coroner de district pour le comité du district judiciaire de Maskinongé.

Me Lupien remplace le Dr Paulin Hébert, de Maskinongé, comme coroner de district.

Exposition du peintre G. L. Baril

LOUISEVILLE (M.B.) — L'exposition de peintures de l'artiste M. Germain-L. Baril, de Beauharnois, se poursuit à l'édifice de la caisse populaire, au coin des rues Saint-Laurent et Saint-Antoine.

Depuis le vernissage, qui a eu lieu jeudi soir, de nombreux visiteurs sont venus admirer les toiles exposées.

C'est la 13ième exposition du peintre Baril en province. Elle se poursuivra jusqu'au 30 de ce mois.

Les toiles, fort variées, sont des titres évocateurs: Le Gobelet, Le Bateau de pêche, Marguerites des Champs (no 1), Marguerites des champs (no 2), Panier de pommes, Nature morte, Clair de lune, Petite Chute, la Fille à la roue, Solitaire, Les Sapins, Cascades, Châteaux en mer, Avant l'orage, Veuve de pêcheur, Enfin de retour, Feu de forêt, Voiture d'eau, Nature morte, Réveil rural, le Rouge et le Noir, Illusion en rouge, Scène d'automne, Chianti et ananas, Roses, la Norvégienne, Deux guitares, à l'Orée du bois, la Septième chute, Roses rouges, Moi, mes souliers, etc., etc...

Plusieurs des toiles sont signées de pseudonyme de "Moustache" et le peintre y fait montre original et qui se renouvelle sans cesse.

L'exposition des oeuvres du peintre Baril se poursuivra jusqu'au 30 de ce mois, à la Caisse populaire de notre ville.



(Photo Lapointe)

M. GERMAIN-L. BARIL, PEINTRE NATIF DE Maskinongé, expose présentement ses oeuvres à l'édifice de la Caisse populaire de Louiseville. L'exposition se poursuivra jusqu'au 30 août. On voit ici le peintre expliquant à notre correspondant régional, certaines caractéristiques de ses toiles.

Mise en garde de la Sûreté du Québec

LOUISEVILLE (M.B.) — Directement des bureaux de la Sûreté du Québec, à Louiseville, on demande d'émettre un communiqué dans lequel on prévient de se méfier d'appels de personnes qui demandent de remettre de la marchandise à quelqu'un qui se présentera, et ce, sur autorisation du Bien-Être Social.

Que ce soit dans les maisons privées, commerces, ou même dans les presbytères, non seulement de la région, mais ailleurs, on est prié de vérifier ces appels auprès de la Sûreté du Québec.

En toute dernière heure, des arrestations seraient tout à la veille d'être opérées, en ce qui concerne cette situation.

Costume réglementaire

LOUISEVILLE (M.B.) — La Commission scolaire élémentaire de Grand-Pré veut uniformiser, et le plus rapidement possible, le port du vêtement scolaire chez les filles qui fréquentent ses institutions.

Une tunique blanche, avec jupe grise, voilà ce qui est demandé par les autorités scolaires.

Quant aux longs cheveux des jeunes filles d'Adam, on en exigera la coupe, et ce, par voie de proposition, et formulée par le commissaire, M. Claude Gagné, de St-Justin.

X'hippies' et non 'hippies' devront se conformer à ces directives, s'ils fréquentent les écoles des municipalités scolaires de la de Grand-Pré, en 1969-1970.

Échos Nord

Les messes rythmées, tant de minuit que de 11 heures, du matin, le dimanche, à Louiseville, sont maintenant choses du passé.

Toutefois, les fidèles sont reconnaissants aux musiciens qui, durant de nombreuses semaines, ont collaboré de façon merveilleuse à ce renouveau liturgique, à l'église paroissiale.

Il se pourrait qu'avec l'immobilisation des travaux, sur les chantiers de la Polyvalente, de la Régionale des Vieilles Forges, à Louiseville, il y ait retard, pour la rentrée des classes.

Depuis le 20 août, tout y est arrêté, alors que des syndiqués de Trois-Rivières ont demandé aux ouvriers de cesser toute activité.

Le rallye Sobriété '69' a été tenu, le dimanche 24 août, au Sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine, et plusieurs abstinents et abstinentes de Louiseville se sont rendus participer à cet événement, ainsi que d'autres municipalités du comté de Maskinongé.

La commission scolaire élémentaire de Grand-Pré, on procédera à la nomination d'un Principal-adjoint pour l'école St-Louis, de Louiseville.

Les normes du ministère de l'Éducation sont à l'effet qu'un nombre de 225 élèves permet cette procédure.

M. l'abbé Claude Lacombe est de retour à Yamachiche après quelques semaines d'absence au cours desquelles il a dû être hospitalisé pour subir une intervention chirurgicale.

Les paroissiens ont appris avec joie le retour de leur vicarier qui se dépense sans compter dans toutes les activités.

Construction de route à St-Justin

ST-JUSTIN (M.B.) — La construction d'une route, dans la partie nord-est de cette municipalité effectuée par l'entreprise Paillé et Fils Lée, de St-Léon, se continue.

Ce chemin a une longueur d'environ un demi-mille et le tout est préparatoire à l'érection d'un pont, dans ce secteur, et dont la soumission sera adjugée en date du 25 août prochain.

Avec cette construction d'un pont, on éliminera la fameuse côte, ce qui permettra une circulation plus facile pour les automobilistes qui empruntent cette voie, de St-Justin à Ste-Ursule, et dont l'aboutissement géographique est le rang Crête-de-Coq.

La communauté l'Assomption a acheté deux résidences

LOUISEVILLE (M.B.) — La communauté des religieuses de l'Assomption de la Sainte Vierge, dont la maison-mère est à Nicolet, a fait l'acquisition de deux résidences, dans le secteur Comtois, afin de loger leurs sujets qui demeurent à Louiseville.

Ces deux demeures sont les propriétés de MM. J.-Ernest-L. Béland et William Lawler.

On sait que le personnel enseignant au secondaire ouvrira cette année, à la nouvelle Polyvalente, et les religieuses habiteront ce secteur.

Quant à l'édifice du couvent, il ne servira désormais plus à des fins pédagogiques.

Il avait été question de rénovations au couvent, et autres changements dans cette construction, mais rien de concret n'a été réalisé jusqu'à présent, et tout laisse à croire que ce projet ne sera pas concrétisé, cette année du moins.

Le couvent, fondé en 1875, par le Rév. Joachim Boucher, alors curé de Louiseville, a toujours servi à des fins pédagogiques et académiques.


Il fut une époque où cette institution avait aussi un pensionnat pour les jeunes filles de l'extérieur. Le tout a été abandonné, il y a déjà quelques années.

Des bovins canadiens en Italie

LOUISEVILLE (M.B.) — Six taures de deux ans Holstein s'envoleront bientôt pour l'Italie. Ces animaux pur-sang enregistrés du comté de Maskinongé partiront, en effet, par avion, le 28 août, en direction de l'Italie.


Deux d'entre elles ont été vendues par M. Jules Lebeau, Louiseville, deux autres, par M. André Lebeau, également de Louiseville. Les deux autres viennent de chez M. Georges Lemyre, de Maskinongé.


Ce sont des taures de très haute qualité. Le plus haut prix a été de \$1,500, pour une taure, née le 27 août 1967, sur la ferme de M. G. Lemyre. Sa mère a été championne du Canada pour la production dans la classe de 2 ans et la très haute moyenne des meilleures lactations de ses mères les plus proches est de 24,052 livres (lait) — 1,026 livres gras — 43 pour cent test. Le père de cette taure est Brigadier, taureau classé Excellent—91, que M. Lemyre a vendu, en novembre 1967, à East Central Breeders Association Cooperative — Waupun, Wisconsin, États-Unis, pour \$5,000.



Hébert

GRAND MÈRE





Nous sommes heureux de vous annoncer que M. BRUNO CAPOVILLA, conseiller en mode masculine, est maintenant à notre service. M. CAPOVILLA se fera un plaisir de vous aider à résoudre vos problèmes d'ajustement, que ce soit pour un nouveau complet ou un complet que vous portez déjà.

Pour rendez-vous, appelez: 538-1721



(Photo Lapointe)

L'AUMONIER DU DISTRICT NO 4, le Major-Abbé Michel Verrette, monte à l'autel du Seigneur pour y célébrer le saint Sacrifice, lors de la Journée d'inspection des Corps de Patrouilleurs du Québec, à Louiseville, dimanche. L'accompagnent, le sergent major de district, Raymond Desaulniers, et le Patrouilleur, Jean-Paul Dupuis, de Louiseville.



L'AUMONIER DU DISTRICT NO 4, chez les Patrouilleurs du Québec, le Major-Abbé Michel Verrette, reçoit les félicitations du commandant en chef, après cette nomination. A la gauche du commandant en chef, le commandant de la Compagnie No 2, du district No 1, le Major Roland Grenier, de Sherbrooke.

À LOUER À SHAWINIGAN

APPARTEMENTS ULTRA-MODERNES OCCUPATION IMMÉDIATE



Près de l'Institut Technologie C.E.G.E.P. Séminaire

- 2½ meublé - Chauffé
- Tapis mur à mur
- Salle Commune
- Stationnement
- Câble de TV fourni
- Buanderie
- Casiers D'entreposage
- Service de concierge

Idéal pour jeunes couples professeurs étudiants
Situé à: 2333, 45^e Rue, SHAWINIGAN

INFORMATION: M. André PELLERIN
Tél.: 539-4180 - 537-1814